

BULLETIN TRIMESTRIEL
N° 481 - 3^{ème} trimestre 2020

Dossiers
d'actualité

Dossiers
d'intérêt

Les Brèves

Bibliographie

Vie
de l'Association



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

**Contribution des armées à la lutte contre
la pandémie du Covid-19**

Le SSA sur tous les fronts



<http://www.bulletinanocr.com>

CHANCELLERIE

Le décret n°2019-124 du 22/02/2019 complète l'article D. 355-17 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, relatif à la médaille des blessés de guerre.

A compter du 25/02/2019, la médaille des blessés de guerre prend rang immédiatement après la médaille de la gendarmerie nationale.

Rang protocolaire des médailles officielles



MÉDAILLE DES BLESSÉS DE GUERRE

RUBAN DE L'INSIGNE DES BLESSÉS MILITAIRES



UNE ÉTOILE ROUGE PAR BLESSURE SUPPLÉMENTAIRE.



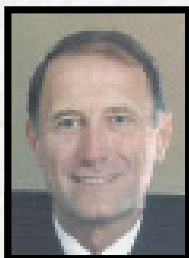
REPORT DES PROMOTIONS DE LA LÉGION D'HONNEUR

« Les promotions de la Légion d'honneur traditionnellement publiées en juin (militaires d'active) et en juillet (civils) sont reportées en fin d'année. Le Président de la République, grand maître des ordres nationaux, a en effet décidé de rendre hommage aux personnes se mobilisant dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19, notamment par la remise de décorations. Ainsi les deux promotions civiles de 2020 de la Légion d'honneur seront regroupées pour être publiées le 1er janvier 2021 avec les promotions civiles de l'ordre national du Mérite. Elles récompenseront pour une large part les personnes s'étant investies dans cette crise, à tous les niveaux et dans tous les domaines d'activité. Par ailleurs, la Médaille de l'engagement face aux épidémies, créée en 1885, est réactivée et viendra compléter ces promotions des ordres nationaux. Décoration ministérielle, son attribution sera gérée par les services du Premier ministre. Les promotions militaires de la Légion d'honneur seront quant à elles publiées à l'automne 2020, et regrouperont militaires d'active, de réserve et anciens combattants. »

Source : <https://www.legiondhonneur.fr/fr/actualites/report-des-promotions-de-la-legion-dhonneur/1665/1>

« L'état militaire exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.
(Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires.) »

Le mot du Président



Mes chers camarades,
Le monde est devenu fou.

Alors que nous sommes tous entrés dans un environnement de santé publique dangereux et agressif notre pays s'éparille, chacun se dévoile dans un égoïsme forcené et désordonné. Les tendances centrifuges agitent la société et le pouvoir semble se déliter, incapable de maintenir une ligne claire, une épine dorsale à laquelle faire adhérer ceux qui peuvent comprendre que le temps des désordres

créatifs (!) est peut-être révolu.

Le monde autour de nous continue de tourner, mal pourrait-on dire, les guerres s'additionnent, qu'elles soient économiques, politiques, géostratégiques, idéologiques, de religion ou autres encore. Nous en connaissons tous le danger final, c'est la vraie guerre à laquelle va un peuple, aveugle souvent, inconscient parfois, mais en grand danger de perdre sa liberté s'il n'y est pas préparé.

L'homme providentiel s'il existe est extraordinairement rare, c'est une rencontre dans des circonstances exceptionnelles, alors n'y comptons pas trop, c'est la solidarité de nos institutions qui compte, animées et soutenues par des hommes de bonne foi et un peuple majoritairement conscient et responsable.

Alors, maintenant que le désordre s'installe, on ne peut simplement cliquer pour le désinstaller, il faut que s'impose une volonté forte afin que règne à nouveau un ordre maîtrisé, respectueux et ferme pour affronter les défis vitaux qui nous attendent.

Notre démocratie représentative a certes des défauts, c'est un compromis, mais ne la laissons pas dériver vers des modes laxistes, incontrôlées qui mènent à l'abandon. Reprenons-nous !

Le chemin de crête est toujours difficile, ce n'est pas une raison pour loucher. Il faut désormais de la fermeté dans les choix, de la continuité dans des politiques protectrices, de la pédagogie en tous temps et sur tous les sujets. Il faut aussi, surtout peut-être, se rassembler à l'intérieur de la nation et en Europe pour résister ensemble aux périls majeurs qui nous guettent. Je voudrais enfin rendre un hommage fort et sincère au général Jean BIRE, récemment disparu, qui fut un très grand président de l'ANOCR. En souvenir de nos anciens, en témoignage de nos vies et pour que vivent plus sereinement les générations à venir, engageons-nous avec calme et détermination pour défendre notre conception de la nation et de la vie en commun.

Très amicalement à tous.

SOMMAIRE

3^{ÈME} TRIMESTRE 2020

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

BUDGET DES ARMÉES 2020	P.2
DEFENDER	P.5
COVID 19	P.8
PRINTEMPS 2020	P.9
CONTRIB. DES ARMÉES CONTRE LA PANDÉMIE	P.11

DOSSIERS D'INTÉRÊT

RENDRE À CÉSAR	P.14
DICTIONNAIRE DU COVID 19	P.16
SERVICE NATIONAL UNIVERSEL	P.19
VOUS AVEZ DIT CRÉATEUR ?	P.20

INFORMATIONS PRATIQUES

BREVES	P.26
--------	------

VIE DE L'ASSOCIATION

GROUPEMENTS	P. 35
-------------	-------

V.A. (2s) Michel OLHAGARAY
Président de l'ANOCR

Pour toute insertion dans le bulletin adresser textes et photos à : bulletinanocr@orange.fr

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080 - JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris

Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07

Tél. 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris

Courriel : anocr@orange.fr

Site internet : www.anocr.org

Métro : Latour-Maubourg ou Ecole Militaire

Directeur de la publication : Michel Olhagaray

Rédacteur en chef : Nicolas Polini

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet, Daniel Valery,

François Chauvancy, Thierry Llorca, Jacques Dupré, Bruno Britsch

Impression : Imprimerie Saviard

Dépôt légal : Juillet 2020

Commission paritaire : 0521G88248

Tirage :

Tarifs cotisation et abonnement : page



BUDGET DES ARMÉES 2020

Par le Général (2S) Jean-Pierre GUIOCHON



« .. Aucune des analyses qui ont fondé les choix de la loi de programmation militaire n'a été invalidée.. » Madame Parly Ministre des armées le 17mai 2020.

La LPM prévoit une remontée en puissance capacitaire des armées avec un budget en augmentation continue pour atteindre 295 milliards d'euros sur la période (dont 172.8 milliards pour les équipements). Cependant, cette crise planétaire que nous affrontons aura bien sur des conséquences majeures que nul ne peut encore estimer; on peut raisonnablement être inquiet sur le respect des objectifs fixés et sur une équation financière qui était déjà difficile à résoudre. (La rédaction.)

Avec 37,5 Md€ en CP et 56,7 Md€ en AE, hors pensions, l'annuité budgétaire 2020 votée par le Parlement correspond à celle prévue par la LPM 2019-2025. Ces montants en progression respectivement de 1,7 Md€ pour les CP et de 10,7 Md€ pour les AE, doivent être mis en perspective.

À cet égard, rappelons que les 850 M€ annulés en 2017, couplés à la prise en charge du surcoût des OPEX en 2018 de l'ordre de 500 M€, et à nouveau de 400 M€ en 2019, ont déjà bien entamé les ressources budgétaires réellement disponibles. Ces dispositions prises en exécution alimentent le poids des reports de charges.

Par ailleurs, le budget de 2020 n'échappe pas à ce phénomène, puisque la provision destinée aux OPEX et OPINT (Sentinelle) est de 1,2 Md€, supérieure de 350 M€ au 850 M€ de 2019. Ce surcoût devra être financé sur le budget propre du ministère ce que ne prévoyait pas la LPM.

L'augmentation du budget 2020, largement soulignée dans les différentes déclarations officielles, et dont l'essentiel devrait être consacré aux équipements, est donc déjà pour partie hypothéquée.

Le financement de mesures nouvelles, impliquera d'alourdir les reports de charges. Il est à noter que le report global de fin 2019, supérieur à celui de 2018, se monte à 3,8 Md€.

Que prévoit ce budget 2020 pour les différents programmes de la mission « Défense » ?

Programme 146 (Équipements) :

Les crédits dédiés permettent notamment la livraison :

- de 2 avions légers de surveillance et de reconnaissance (ALSR);
- d'un système de 3 drones Male REAPER, de 2 avions de transport A400MAtlas;
- de 9 hélicoptères NH90 (2 marine, 7 armée de terre);
- du 1^{er} sous-marin nucléaire d'attaque de la classe Suffren;
- de 7 systèmes de missiles ASTER pour les frégates FREMM;
- de 1 000 véhicules légers tactiques polyvalents (VLTP) non protégés... Ils permettront aussi de 4 drones Male européens;
- de 4 avions de transport C130 H rénovés, de segments sol pour le satellite Syracuse 4;
- de 1 500 ensembles de parachutage, et de 1 000 VLTP...



La dissuasion quant à elle va bénéficier de 8,7 Mds en AE (soit 86% d'augmentation) et de 3,8 Md€ en CP (soit 7% d'augmentation) pour la rénovation de la composante sous-marine, avec le développement du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de troisième génération (SNLE 3G). Il convient de rappeler que les besoins de paiement pour le seul SNLE 3G seront de plus de 4 Md€ par an à partir de 2022. La part armée de terre du programme 146, représentant de l'ordre de 18 à 20% du programme 146 des armées, selon les années, permet de poursuivre l'effort sur le programme Scorpion, avec en particulier la livraison :

- de 128 véhicules blindés multi-rôles lourds (VBMR) Griffon;
- de 4 engins blindés de combat et de reconnaissance (EBRC) Jaguar;
- de 12 000 fusils d'assaut HK 416 F;
- de 50 postes de tir Missile moyenne portée (MMP) et 300 munitions...

Le niveau des AE assurera entre autres la commande :

- de 271 VBMR lourds Griffon;
- de 42 EBRC Jaguar;
- de 364 VBMR léger Serval;
- de 120 VBL (véhicule blindé léger) régénérés...

Programme 178 (préparation et entretien des forces) : En ce qui concerne l'entraînement, un nouveau système de mesures des objectifs d'entraînement, mis en place en 2018 et devant considérer l'année 2019 comme celle de référence, n'a pas encore fourni de résultats significatifs stabilisés. Les objectifs d'entraînement prévus pour 2020 sont sensiblement équivalents à ceux de l'année précédente. On peut souhaiter que les progrès à réaliser le seront à terme, à condition que la DTO progresse du même pas, afin d'atteindre les objectifs prévus pour 2025, soit :

- 180 à 200 heures de vol pour les pilotes (avions de combat et hélicoptères),

- 110 jours à la mer pour la flotte de combat,
- 90 jours sur le terrain pour les forces terrestres. Cependant, ces objectifs sont inférieurs à ceux définis par l'OTAN. L'équation EPM-entraînement n'est donc pas encore résolue, et les intentions affichées restent à concrétiser.

Les effectifs :

En 2020, l'augmentation en droits ouverts sera de 300 personnels, affectés aux fonctions renseignement et cyber-défense. La cible à atteindre est une augmentation de 6 000 personnels d'ici 2025. A cet effet, l'effort annuel sera porté à 1 500 à partir de 2023. Une difficulté en matière de RH réside dans la capacité à recruter dans certaines fonctions spécialisées et à fidéliser les contrats courts, alors que les départs s'accroissent.

Un effort est donc consenti sur la condition militaire avec la mise en place notamment de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) avec 1,74 Md€ programmés sur la période 2019-2025.

INDEMNITÉS/LIBELLÉS		EN FUS	TAUX	For	À PAYER	À DÉDUIRE
SOLDE ET INDEMNITÉS		30 J	24,95	-	1 648,50	
Solde de base brute du personnel militaire		30 J	6,36		201,80	
Indemnité pour charges militaires logé au titre de la base		30 J	0,88		26,40	
Indemnité de prise en charge des frais de transport						

Enfin, la gestion des personnels vise à remonter le niveau d'encadrement de 11% à 13%, pour atteindre un niveau acceptable par rapport notamment à celui des armées de terre occidentales comparables. Cet objectif n'est pas aisé à tenir, en raison d'un taux d'attrition des personnels supérieur aux objectifs retenus, notamment pour les sous-officiers dont les départs augmentent sensiblement. Au bilan, le budget 2020 pour l'armée de terre est en léger progrès, mais la réalisation des objectifs retenus dépend en partie d'acteurs extérieurs et reste suspendue à de possibles difficultés de gestion comme en 2019.



En résumé :

1. L'augmentation affichée de 1,7 Md€ en CP doit être mise en regard du réel pouvoir d'achat des armées, déjà obéré par les encoches budgétaires précédentes. Ces reports de charges successifs, plus ou moins maîtrisés dans le temps, et dépendant essentiellement d'aléas budgétaires ont alourdi inexorablement le Reste à Payer (RAP), qui dépassait plus de 53 Md€ en 2018. Le bilan fin 2019 serait supérieur à plus de 60 Md€ si on en croit le parlement. On peut s'interroger sur la capacité de l'État à pouvoir financer à moyen et long termes de tels besoins.

D'autant qu'ils s'alourdiront mécaniquement lorsqu'il s'agira de régler, à partir de 2022, les équipements mis en service faisant l'objet des engagements d'aujourd'hui. Il est envisagé d'augmenter à partir de cette échéance chaque annuité de 3 Md€ de CP, jusqu'en 2025 correspondant à la fin de la loi de programmation, soit au total 9 Md€. C'est un objectif ambitieux qui restera totalement lié à l'état de la situation économique française du moment.

2. Un rendez-vous important sera celui de l'année 2021, année de la révision de la LPM. Ce réexamen devra aussi tenir compte de la nouvelle loi de programmation des finances publiques (LPFP) en cours de préparation pour la période 2023-2027. L'actuelle LPFP (2018-2022) avait autorisé, après de nombreuses discussions, le Ministère des armées à dépasser un RAP de 100 Md€. Pourra-t-on prolonger cette exception et quelles seront les conséquences de la révision de ces deux lois de programmation budgétaire, en regard des contraintes du moment ?

3. Un autre élément d'attention concerne le règlement des engagements financiers dans le domaine des équipements. En effet, la trajectoire des AE nécessaires est de plus en plus ascendante, à partir de 2020 et jusqu'en 2025. Celle des CP devrait l'être également mais seulement à partir de 2023 (3 Md€ par an). Selon les attendus de la LPM, une clause de rendez vous est prévue en 2023 pour arrêter les besoins financiers des années 2024-2025. Qu'en sera-t-il à cette échéance, dans le cadre d'un nouveau quinquennat dont on ne peut préjuger aujourd'hui les données politiques. L'avenir reste donc incertain.

4. Face aux menaces à venir, le combat de haute intensité, redevenu l'axe d'effort des armées, nécessitera des périodes d'entraînement soutenues, avec un volume disponible de matériels correspondants. Il importe donc de résoudre l'équation financière et technique de ces 2 paramètres. Elle est loin d'être simple à régler compte tenu des contraintes pesant sur les budgets inclus dans une LPM, que le CEMA a qualifiée devant les parlementaires de « *juste pertinente* », de « *juste adaptée* », qualificatifs explicites.

5. Enfin, en dépit des engagements d'ordre politique, il est illusoire d'espérer rattraper en quelques années les retards et les lacunes accumulés depuis 25 ans, en particulier dans le domaine conventionnel, et d'être par ailleurs en capacité de se doter d'un outil militaire cohérent, efficient et adapté aux ambitions diplomatiques et stratégiques de notre pays. Surtout, si l'on entend renforcer le rôle moteur de la France au profit de la défense de l'Europe. Cet objectif, presque idéal à atteindre, pose crûment la question de l'adaptation des moyens à la politique, mais aussi la question inverse.

Le choix délicat de la réponse à y apporter a toujours été repoussé, quels que soient les gouvernements successifs. Il impose donc, en contre partie et de manière inéluctable, des efforts budgétaires successifs de longue durée, crédibles et concrets, dépassant l'habituel affichage annuel de données financières rassurantes, mais toujours soumises aux règles parfois aléatoires et bien commodes d'une gestion budgétaire qui en atténue souvent les effets attendus.





DEFENDER 2020 : PROCHAIN EXERCICE DE L'OTAN : LA FRANCE DOIT ELLE Y PARTICIPER ?

*Cercle de Réflexions Interarmées**

Defender 2020, le prochain exercice militaire de l'OTAN, soulève un débat majeur. Quand bien même on craindrait les « *cyber-intrusions* » russes ; même si, pris de court par le retour populaire de la Crimée dans le giron russe, les Européens gouvernés par l'Amérique furent tétanisés par l'habileté de Poutine, il n'en reste pas moins qu'organiser des manœuvres de l'OTAN, au 21^{ème} siècle, sous le nez de Moscou, plus de 30 ans après la chute de l'URSS, comme si le Pacte de Varsovie existait encore, est une erreur politique, confinant à la provocation irresponsable. Y participer révèle un suivisme aveugle, signifiant une préoccupante perte de notre indépendance stratégique. Est-il possible que la France s'en dispense ?

Le surgissement d'un fléau planétaire qui confine près de 4 milliards de Terriens, éclairant d'une lumière crue les grandes fragilités de l'humanité, pourrait contribuer à nous débarrasser des vieux réflexes de guerre froide. Faisant soudain peser une menace existentielle, ce fléau transfrontalier hiérarchise les priorités stratégiques, dévoile la futilité des anciennes routines et rappelle le poids de notre appartenance à l'ensemble eurasiatique, dont la Russie est le pivot ancestral.

Certains peuvent redouter de choquer nos partenaires de l'Est européen encore accablés par les souvenirs du rideau de fer. Ils oublient cependant qu'en 1966, il y a plus d'un demi-siècle, Charles de Gaulle dont tout le monde se réclame, mais que personne n'ose plus imiter sauf en posture, avait purement et simplement signifié à l'allié américain à qui l'Europe et la France devaient pourtant leur survie, qu'il n'était plus le bienvenu à Fontainebleau. C'est que le « *Connétable* », ayant chevillé à l'âme l'indépendance du pays, n'avait pas oublié qu'en 1944 Roosevelt avait l'intention de mettre la France sous tutelle administrative américaine.

Pourtant, nombre de militaires d'abord, au prétexte que l'OTAN était une norme opérationnelle et technologique, pourvoyeur à l'occasion d'un appui logistique essentiel, n'ont cessé de militer pour contourner l'affirmation d'indépendance gaullienne, sans cesser de s'en réclamer. Ensuite, du côté des politiques dès avril 1991, dans l'opposition, appuyant Philippe Seguin contre Charles Pasqua et Jacques Chirac, François Fillon également

opposé au traité de Maastricht, avait tenté la quadrature du cercle dans une tribune du Monde.

Il y soutenait que l'Europe de la défense était une « *chimère* », tout en proposant de « *placer ses alliés au pied du mur en proposant une véritable européanisation de l'alliance atlantique, en concurrence avec l'actuel projet de simple replâtrage de l'OTAN sous leadership stratégique américain.* » Son but était également de préparer le retour de la France dans le commandement d'une OTAN repensée, à l'aune, disait-il de « *l'esprit de 1949* » avec une « *européanisation de tous les commandements* » et « *coopération et interopérabilité des forces plutôt que leur intégration* ».

Nicolas Sarkozy décide de « rentrer dans le rang »

Dès son entrée à l'Élysée en 1995, Jacques Chirac, pourtant le premier héritier de l'exigence d'indépendance sous le grand pavois de Charles de Gaulle, entamait les négociations pour le retour de la France dans le Commandement intégré de l'Alliance. En échange, mais sans réel moyen de pression il réclamait, l'attribution à Paris du poste de Commandement du flanc sud de l'Alliance à Naples, tout de même port d'attache de la 6^{ème} flotte de l'US Navy. Un article de Libération dont la lecture est édifiante détaillait le 27 février 1997, sous la plume de Jacques Amalric, ancien correspondant du Monde à Washington et à Moscou, les dessous de ces marchandages. Chacun jugera à quel point les contorsions sémantiques contrastaient avec l'inflexible fermeté gaullienne, 30 ans plus tôt.

Au passage, il est juste de rappeler que c'est la gauche française qui, apparemment à contre-emploi, s'est opposée au sabordage de l'héritage gaullien. En 1997, Lionel Jospin, devenu premier ministre, affronta directement Jacques Chirac sur cette question. Mais celui qui a décidé de « *rentrer dans le rang* » de la structure militaire intégrée c'est bien Nicolas Sarkozy, venu en août 2007 aux États-Unis rencontrer Georges Bush. Le résultat fut l'annonce faite par le Président Français devant le Congrès des États-Unis, le 7 novembre 2007, 41 ans après l'affirmation d'indépendance de Charles de Gaulle.



L'affaire fut entérinée par le parlement français saisi par une motion de censure, rejetée en 2009. Pour le prix de son retour, Paris reçut la compensation du Commandement non directement opérationnel dit « *Allied Command Transformation* » (A.C.T) basé à Norfolk dont la mission est une réflexion technologique, structurelle, tactique et stratégique en même temps qu'une action pédagogique vers les pays membres, visant à la fois à la prise de conscience et à l'harmonisation. Sans en nier l'importance, on ne peut s'empêcher de penser qu'il s'agit d'une consolation :

- Fournir le cadre conceptuel pour la conduite de futures opérations conjointes combinées
- Définir le concept et les moyens capacitaires des opérations futures de l'Alliance ;
- Évaluer la pertinence des concepts opérationnels émergents notamment dans le domaine des hautes technologies et les traduire en une doctrine d'emploi validée par la recherche scientifique à la fois fondamentale et expérimentale ;
- Persuader les nations membres, individuellement et collectivement, d'acquérir les capacités indispensables et de fournir la formation initiale nécessaire à la mise en œuvre des nouveaux concepts validés, qu'ils soient endogènes à l'OTAN ou générés hors Alliance.

Le processus est un renoncement

Nous en sommes là, 54 ans après la brutalité du panache stratégique gaullien, le processus est un renoncement. Aujourd'hui, alors que le pouvoir a abandonné à Bruxelles et à la Banque Centrale Européenne une partie de sa marge de manœuvre régaliennne, en échange de la construction d'une Europe dont la voix peine à se faire entendre, quand on écoute les affirmations d'indépendance de la France, on est saisi par l'impression d'une paranoïa. La contradiction diffuse le sentiment d'un « *théâtre politique* » factice, probablement à la racine d'une désaffection électorale, dont l'ampleur est un défi pour notre démocratie.

Enfin, pour un pays européen déjà sévèrement frappé par d'autres menaces, dans une Union menaçant de se déliter, alors que le voisin grec est confronté à un défi migratoire lancé par le Grand Turc membre de l'Alliance, mais cependant

engagé dans une stratégie de retour de puissance par le truchement d'une affirmation médiévale religieuse clairement hostile, aller gesticuler militairement aux ordres de Washington aux frontières de la Russie qui n'est depuis longtemps plus une menace militaire directe, traduit pour le moins une catalepsie intellectuelle, confinant à la perte de l'instinct de survie.

Il faut rechercher les racines de ce naufrage dans notre passé récent. S'étant abîmée à deux reprises au 20^{ème} siècle dans le nihilisme suicidaire, la 2^{ème} fois dans une abjection morale impossible à justifier, l'Europe a, en dépit des vastes apports de ses « *lumières* », perdu les ressorts moraux de l'estime de soi, condition première d'une affirmation de puissance.

Plus encore, le sillage mental de cet héritage insupportable véhicule toujours un parasitage du jeu démocratique. Interdisant à la pensée conservatrice de s'exprimer, la mémoire du génocide raciste plombe toutes les politiques de contrôle des flux migratoires et de répression des incivilités, y compris celles menaçant clairement l'intégrité du territoire. Cette dépression morale de la Vieille Europe a conduit à son effondrement stratégique, laissant libre cours à l'empiétement américain.

De ce point de vue, il n'est pas étonnant que l'Allemagne se soit aussi longtemps affirmée comme le premier point d'appui stratégique de l'Amérique en Europe. Ajoutons que les accusations qui, dans ce contexte, où les menaces ont radicalement évolué, soupçonnent l'Amérique de perpétuer une mentalité de guerre froide hors du temps, ne manquent pas de pertinence. Le blocage politique antirusse de toutes les élites américaines confondues s'articule à l'obsession stratégique de perpétuer la raison d'être de l'OTAN, un des principaux adjuvants de la prévalence américaine après 1949. Notons cependant que, sévèrement critiqué par sa propre bien-pensance, Trump qui harcèle verbalement l'Europe en même temps que la plupart de ses alliés, est, au contraire de son administration et du complexe militaro-industriel, favorable à un rapprochement avec la Russie.

Conclusion

Dans ce contexte dont il faut bien reconnaître que la trajectoire générale est à rebours de la décision de rupture gaullienne de 1966, que faire pour nous libérer de l'emprise américaine et initier un rapprochement avec Moscou ?



Tirant le bilan des avantages / inconvénients de notre retour dans le commandement intégré avec cependant des responsabilités opérationnelles réduites, devrions-nous, balayant tous les inconvénients, tourner le dos à Washington désormais considéré par beaucoup comme un hostile ?

Le Dao chinois affirme que « *la réalité se construit du battement des contraires* ». Illustrant le mouvement cosmologique et la succession cyclique des saisons, la vision porte également sur les interactions entre les situations, les hommes et leurs organisations. Elle spéculé que tout changement est le résultat d'une contrainte adverse, sans être nécessairement un affrontement hostile. Dans le cas qui nous occupe, il est illusoire de croire que, sans une pression significative, les États-Unis modifieraient à la fois leur attitude de suzerain à l'égard des membres de l'alliance et leur hostilité anachronique avec la Russie.

L'épidémie qui frappe le monde bouleverse les routines et les repères. Elle met à jour les dysfonctionnements et les incohérences. Propice aux introspections, elle rappelle qu'à la chute de l'URSS, l'OTAN, saisie par un hubris de puissance a exercé de lourdes pressions sur les marches de la Russie, au-delà des frontières allemandes, mettant la sécurité de l'Europe en danger. Du coup, la crise incite à revenir à l'essentiel du régalien : la sécurité de la France et l'indépendance de sa diplomatie dont on voit bien qu'elles ne peuvent être abandonnées à d'autres.

Le moment est venu de tenter une pression sur Washington en engageant un dialogue stratégique avec Moscou. Si la France se dispensait de participer à certains manœuvres de l'OTAN aux portes de la Russie, anticipant une menace militaire classique aujourd'hui évaporée, elle sonnerait le réveil de la raison, « *coup de cymbale* » adressé à Washington et Moscou signifiant la fin des léthargies. Le but ne serait pas un renversement d'alliance, mais un rééquilibrage. Au demeurant, l'initiative marquant le retour de notre indépendance n'a que trop tardé quand on songe que dans le document officiel « *Joint Nuclear operations* »* référencé JP-3-72 récemment analysé par la **Fondation pour la Recherche Stratégique** le Pentagone planifie l'emploi d'armes nucléaires tactiques sur le théâtre européen dans les phases conventionnelles du combat aéroterrestre y compris celles impliquant les forces spéciales. Ce concept est scénarisé et mis en œuvre dans le prochain exercice OTAN Defender 2020 dans lequel l'envahisseur de certains pays européens est clairement désigné.

Si l'exercice a lieu, il devrait permettre de valider sur le papier l'emploi éventuel de nouvelles armes nucléaires tactiques sous contrôle des États-Unis que le traité INF de 1987 interdisait jusqu'en 2019. La France, en participant à cet exercice comme membre de la structure militaire intégrée de l'Otan cautionnerait cette nouvelle stratégie en contradiction complète avec la doctrine française de dissuasion qui refuse toute bataille nucléaire. Surtout elle apporterait, involontairement, sa caution à la réactivation de la guerre froide avec la mise au ban occidental de la Fédération de Russie présentée comme l'agresseur potentiel principal des pays européens. Ce qui est, là également, en contradiction avec l'orientation actuelle de la diplomatie française qui vise un rapprochement avec la Russie.

Pour éviter que l'initiative d'un désistement français soit perçue comme une provocation par les pays baltes et les PECO, il serait nécessaire de placer la manœuvre diplomatique dans un contexte européen. Paris donnerait l'élan en coordination étroite avec l'Allemagne. Dans cette démarche gardons-nous de deux écueils : le premier serait de tourner le dos à Washington, « *Il s'agit de faire l'Europe sans rompre avec les Américains, mais indépendamment d'eux* », répétait Charles de Gaulle ; le deuxième serait la tentation fédéraliste, tant il est vrai que « *l'arbitraire centralisation provoquera toujours, par chocs en retour, la virulence des nationalités. (...) L'union de l'Europe ne saurait être la fusion des peuples (...) Mais elle peut et doit résulter de leur systématique rapprochement.* » (Charles de Gaulle, Mémoires d'espoir).

* *Pour le Cercle de Réflexions Interarmées* : Général (2S) François Torrès, Général (2S) Jean-Claude Rodriguez, Général (2S) Jean-Serge Schneider, Général (2S) Grégoire Diamantidis, Général (2S) Marc Allamand, Général (2S) Jean-Pierre Soyard, Contre-Amiral (2S) François Jourdir, Général (2S) Jean-Claude Allard, Général (2S) Christian Renault, Capitaine de Vaisseau (ER) Alexis Beresnikoff, Monsieur Marcel Edouard Jayr.

Deuxième partie à suivre : Du danger de la stratégie nucléaire US-OTAN pour l'Europe * JP3-72 chap. 5 Nuclear Operations, paragraphe 3 Opérations in a Nuclear environment : « *L'emploi des armes nucléaires peut radicalement altérer ou accélérer le déroulement d'une campagne. Une arme nucléaire pourrait être introduite dans le cours de la campagne du fait de la perception d'un échec d'une campagne militaire classique, d'une possible perte de contrôle ou de régime [sic], ou pour procéder à l'escalade afin de proposer un règlement pacifique en des termes plus favorables.* »





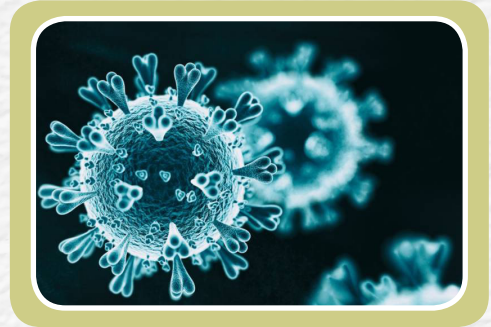
COVID 19 : DE LA PRÉVISION A L'IMPRÉPARATION

Pour orienter la politique de sécurité et de défense du pays, notamment après une élection présidentielle, des réflexions et travaux sont menés par des experts et publiés ensuite dans un Livre blanc.

Dans le **Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008**, un nouveau thème apparaît : l'éventualité d'une pandémie. Le risque sanitaire est estimé comme ayant une « *probabilité moyenne* » et une « *ampleur moyenne à sévère* ». La notion de pandémie est expliquée : « *Pandémie massive à forte létalité... Sur les quinze années à venir, l'apparition d'une pandémie est plausible* », assurent les experts, selon lesquels « *la cinétique d'une pandémie à forte contagion et à forte létalité s'étendrait sur une durée de quelques semaines à quelques mois, en plusieurs vagues... Par son ampleur, sa durée, son extension géographique, son caractère indiscriminé, une telle crise est de nature à remettre en cause le fonctionnement normal de la vie nationale et des institutions* », l'engagement des armées et de son service de santé apparaissait comme inévitable.

Dans le **Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013**, la menace est à nouveau abordée : « *Le risque existe notamment d'une nouvelle pandémie hautement pathogène et à forte létalité résultant, par exemple, de l'émergence d'un nouveau virus franchissant la barrière des espèces ou d'un virus échappé d'un laboratoire de confinement... Nos sociétés peuvent être rapidement et profondément perturbées par des événements qui ne frappent initialement qu'une fraction de la population... cette perspective exige, de notre part, une réévaluation de nos priorités et une adaptation de nos réponses... C'est pour l'État une obligation que d'y faire face* ».

En 2017, dans la **Revue stratégique de défense et de sécurité nationale**, il est écrit : ... « *L'accroissement de la mobilité de la population favorise l'extension des aires de diffusion de certaines maladies, ainsi que la propagation rapide et à grande échelle de virus à l'origine d'épidémies diverses le risque d'émergence d'un nouveau virus (...) est réel* ».



Le constat est sévère :

Aucune des préconisations formulées n'a été mises en œuvre ; sur ce sujet, il n'y a ainsi eu aucun travail en commun entre les divers services de santé, aucune passerelle entre ministères, aucun budget dédié. Il n'y a eu aucun effort de recherche, de production de matériels de protection (combinaisons, gants, masque...), de sensibilisation de la population, de formation des intervenants potentiels, d'entraînements des différents services avec le souci de la complémentarité en particulier avec le Service de santé des armées...

Ainsi, si le constat de l'existence d'un danger de pandémie a bien été fait depuis plus de vingt ans, parallèlement, il n'y a jamais eu la moindre mise en œuvre d'une action dans ce domaine. Or c'est bien là le rôle du SGDSN qui, une fois analysée la menace, doit estimer son degré de probabilité, arrêter les grandes lignes des mesures de prévention et de protection à prendre, mettre en place un système de veille et d'alerte sanitaire et s'assurer de la mise en œuvre d'un tel plan.

Visiblement cette menace a été négligée car son occurrence estimée très faible au regard des coûts ; or cette priorisation a conduit à un échec sanitaire (près de 30 000 morts) et économique aux conséquences incalculables (6 à 8 points de PIB) contrairement par exemple à la cyber menace prise en compte très sérieusement et pour laquelle les moyens et structures de suivi et de lutte ont été mis en place.



La rédaction



PRINTEMPS 2020: LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES SUR TOUS LES FRONTS

Médecin général inspecteur (2S) Raymond WEY
(Ancien Secrétaire général du Conseil supérieur de la réserve militaire
Ancien conseiller du Ministre délégué auprès du Ministre de la Défense)

Monsieur le Sénateur Christian Cambon, Président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées accueillait le Médecin général des Armées Maryline Gigax Généro, Directrice Centrale du SSA lors de son audition par la Commission le 17 avril 2020, par ces mots : « ... Vous nous préciserez comment chacune des composantes du SSA a été mobilisée au service de l'opération Résilience. Êtes-vous en mesure de mener de front toutes ces missions ? Les attentes ne sont-elles pas démesurées par rapport à vos moyens ? ».

Ces questions légitimes se posent pour un Service de santé des Armées qui compte 14700 personnels, soit 1% de l'offre de soins de la France, dont la mission intrinsèque est le soutien opérationnel des forces armées en tous temps et en tous lieux, mais qui doit également apporter son concours aux services de santé publique. Tel fut le cas au cours de l'épidémie de Covid 19 qui vient de frapper notre pays et dont les effets sanitaires s'éteignent lentement même si le virus reste en circulation.

Dans le même temps, les engagements de la France sur les théâtres d'opérations demeuraient. Actuellement ce sont 6 équipes chirurgicales, composées de chirurgiens, d'anesthésistes-réanimateurs et d'infirmières et infirmiers spécialisés, ainsi que 70 à 80 équipes médicales qui sont engagées en permanence en missions extérieures.

Le vivier de ces 2000 personnels, médecins, pharmaciens, paramédicaux, ainsi engagés chaque année est représenté par les centres médicaux affectés au soutien quotidien direct des unités, et les huit hôpitaux d'instruction des armées qui accueillent les soldats blessés au combat et la patientèle civile.



C'est également là qu'ils entretiennent leurs compétences tant techniques que militaires et ce, parfois, au péril de leur vie, comme l'a montré la mort le 29 avril en service aérien commandé de l'infirmier Quentin Le Dillau, avec un de ses camarade de l'Armée de l'Air, au cours d'un exercice d'entraînement d'hélicoptère. Malgré cette pression de disponibilité majeure, la Santé publique, face à la crise sanitaire qui s'aggravait rapidement, en particulier au sein du Centre hospitalier Emile Muller à Mulhouse, a fait appel au Service de santé des armées en raison de ses capacités de réactivité et d'adaptation aux situations les plus contraignantes.

Pour faire face à cette situation d'urgence, le Président de la République donna l'ordre d'y déployer au plus vite un « élément militaire de réanimation » (EMR). Il fut conçu, équipé de toutes pièces et mis en oeuvre en six jours. Le Service de santé, ne disposant pas en réserve opérationnelle d'une formation aussi spécialisée, composée exclusivement de lits de réanimation médicale lourde ne correspondant pas aux besoins du soutien de forces engagées au combat, avait toutefois dès le début de l'épidémie réfléchi à un tel besoin inopiné qui s'est concrétisé sans tarder. Son niveau d'équipement technique ne peut être mis en parallèle avec celui des structures déployées par l'armée chinoise dans la province du Hubei. Sa mission en Alsace s'étant achevée le 12 mai, une partie de l'EMR a rejoint Mayotte, où la situation épidémiologique imposait le renfort de moyens spécialisés.



Cette formation ne fut pas la seule contribution du SSA à cette « guerre » contre un virus tueur, comme l'a qualifié l'OMS et à l'opération Résilience menée contre son épidémie par les armées. Dans cette situation où l'incertitude dominait et qui risquait d'amener, dans certaines régions, les services civils au bout de leurs capacités, les évacuations médicales aériennes avec réanimation en vol, comme celles conduites sur le Pha Tonnerre au départ de la Corse, ont permis de concourir à la répartition de la charge de malades graves sur des hôpitaux de régions moins atteintes par le Covid 19.

Les chercheurs du SSA ont été pleinement mobilisés, en particulier les experts en bio-sécurité. Les hôpitaux d'instruction des Armées, comme le secteur hospitalier civil, ont concentré leur activité sur la gestion de l'épidémie. Ce sont plus de 10000 malades du SRAS-Cov-2, militaires ou civils, qui ont été traités par le SSA, dont environ 2500 en hospitalisation et/ou en réanimation. Les militaires appartiennent et vivent au quotidien dans la société civile qu'ils servent. Ils ont le libre choix de leur médecin traitant. Il ne sera possible de faire un bilan précis de l'impact du Covid 19 au sein des trois armées, des Services communs et de la Gendarmerie Nationale qu'a posteriori. Pour le moment, les estimations sont d'environ 6500 cas possibles dont environ 1800 cas confirmés. Plus de 650 personnels du SSA ont été touchés par le coronavirus.

Le Service de santé des Armées représente un écosystème particulier, adapté aux besoins spécifiques de son biotope, ceux des armées. Sa mission prioritaire est de soutenir leurs engagements opérationnels et donc de mettre à leur disposition des personnels entraînés en permanence à la traumatologie de guerre et aux périls médicaux liés aux théâtres d'intervention. Bien évidemment ses compétences, sa réactivité et son insertion dans le système de santé national justifient sa mobilisation au cours de la crise sanitaire qui a frappé la Nation, dans la mesure des moyens disponibles. Il a subi avec les lois de programmation antérieures des réductions importantes de format et d'effectifs.



Depuis, la dernière loi de programmation a permis de stabiliser la situation. Confronté « à une tension extrême sur ses moyens, le Service de santé des Armées ... a accompagné un engagement intense des armées françaises » soulignent les co-rapporteurs de la commission sénatoriale. Le SSA, essentiel et dimensionnant pour les opérations, a toujours répondu aux attentes des décideurs politiques et militaires. Désormais, il est évident qu'une attention toute particulière devra être apportée à ses capacités, en particulier humaines, car contrairement à une illusion trop souvent répandue, il ne suffit pas de mettre une tenue de combat sur le dos d'un médecin ou d'un paramédical pour le transformer spontanément en un soignant militaire ! Bien évidemment des retours d'expérience et des conséquences devront être tirées de la crise sanitaire et des difficultés rencontrées par le système de santé public français qui s'est révélé faillible. Dans ces circonstances le Service de santé des Armées a répondu présent, comme toujours, avec discipline, réactivité et compétence.

Dans une période où les armées ont conscience des modifications stratégiques qui se font jour, en particulier avec le retour envisagé possible des combats de haute intensité, il est indispensable, pour assurer l'avenir, de renforcer l'outil indispensable à la préservation de la vie de nos soldats que seuls les soignants professionnels militaires peuvent garantir, car telle est leur vocation. Il faudra en assurer le recrutement, la formation et l'entraînement sans omettre de maintenir l'attractivité de leur condition sociale et économique, au moment où le « Ségur de la Santé » aura, entre autres, la charge de réévaluer celle du personnel soignant civil.





LA CONTRIBUTION DES ARMÉES À LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE DU COVID-19

Général (2S) Jean Jacques CAHUET



Le 25 mars 2020, le Président de la République a déclaré que la France était en guerre contre le coronavirus et a lancé l'opération RESILIENCE à Mulhouse en inaugurant l'Elément Militaire de Réanimation construit par le Service de Santé des Armées en une semaine.

Malgré les atteintes successives à ses capacités et en dépit de la civilianisation du haut encadrement et la réduction significative de la présence militaire dans les plus hautes sphères décisionnelles, l'Armée est restée l'un des pôle de stabilité sanitaire crédible et respecté en France. Si le SSA a mobilisé ses hôpitaux dès le début de la crise début mars 2020, en appui aux hôpitaux civils, c'est au moment où la situation était devenue extrêmement critique que le gouvernement a dû faire appel à l'Armée et à ses moyens d'action et de commandement en vue d'apporter un appui décisif aux organismes civils en charge de la lutte contre la pandémie, tant pour le traitement des malades les plus gravement atteints, que pour les transports logistiques et la sécurité des sites.

Toute opération militaire est initiée par une directive gouvernementale ou présidentielle, fait l'objet d'une analyse d'État major et d'une réponse du CEMA pour présenter sa compréhension de la mission et la manière avec laquelle il envisage de la conduire en s'appuyant sur des plans pré existants ayant été validés au plus haut niveau comme le SGDSN. Une lettre complémentaire du politique vient alors éventuellement préciser le cadre de la mission.

L'État major des armées (le CPCO) élabore une conception et une planification assorties d'ordres généraux (objectifs à atteindre, missions à remplir, organisation du commandement, etc.) et particuliers aux différentes chaînes impliquées dans la manœuvre et mesures de coordination indispensables entre acteurs concernés comme les autres ministères par exemple (compte rendus, systèmes d'information, etc.).

En ce qui concerne la lutte contre la pandémie, les missions, qui étaient essentiellement logistiques ont concerné principalement le Service de Santé des Armées et le niveau régional (chaîne OTIAZD) tout en conservant au niveau du CPCO les missions de coordination interrégionale et les opérations civilo-militaires (VAM, VAC, SNCF et soutiens internationaux).

Les missions :

POUR LE SSA

- Les laboratoires de recherche des hôpitaux militaires, généralement experts dans les maladies de ce type (Ebola) ont des capacités à rechercher des traitements efficaces et des vaccins.
- La pharmacie centrale responsable des stocks de médicaments au profit des forces armées et éventuellement des populations se trouvant sur nos théâtres d'opérations. Dans le cas Covid-19, la France en fait partie de facto.
- La chaîne logistique opérationnelle SANTE (conception d'un hôpital de campagne spécialisé puis son déploiement et sa validation opérationnelle et fonctionnelle),
- La chaîne fonctionnelle SANTE (RMED, infirmeries régimentaires) pour le soutien courant des moyens déployés et des forces en garnison.



Les leçons à tirer :

Pour les Armées :

TERRE

- Transports logistiques (masques, etc.)
- Protection de sites (entrepôts, etc)
- Transports spéciaux de malades sous intubation en hélicoptères)
- Nettoyage de lieux contaminés (PAN Charles de Gaulle, Elysée, EMR, etc.)
- Mesures de précaution pour les forces en OPEX-OPINT, en prépa ops, en retour d'OPEX et aux quartiers.

AIR

- Cellule MORPHEE pour les EVASAN in terrégionales
- Transports héliportés interrégionaux et internationaux.

MER

- Deux BPC ont été dépêchés, l'un à La Réunion et l'autre aux Antilles pour apporter du secours aux populations, à la fois sur le plan logistique et sur le plan médical.

SERVICE DE SANTÉ :

1. Manque de moyens du SSA :

Un seul EMR sous tentes ce qui paraît anachronique à notre époque alors qu'il aurait pu être possible de mobiliser des bungalows (ALGECOS par exemple). Cet EMR a été créé de toute pièce, le personnel et les moyens y ont été affectés en puisant dans les ressources du service et dans ses réserves.

En vue de faire face à de nouvelles crises de même type, développer le concept d'EMR organique doté d'équipements standardisés à déploiement rapide. Développer également les capacités d'EVASAN lourdes par hélicoptères.

Disposant de moyens de protection qui lui étaient propres, le SSA a cependant été amené à puiser dans son stock de masques pour les transférer aux hôpitaux civils alors en rupture dans le Grand Est. Réétudier la cessation d'activité du Val de Grâce et le coût de sa remise en état pour accueillir des malades de type Covid en grand nombre et en sécurité en réponse à la demande de nombreux responsables de la santé publique. Cette étude pourrait être étendue aux autres hôpitaux militaires fermés ou en cours de fermeture.

2. Recherche :

De tout temps, le SSA a été en pointe dans la recherche de vaccins et de médicaments pour traiter les maladies exotiques. On l'a vu récemment pour la lutte contre le virus EBOLA en Afrique. Cette recherche devra être valorisée et amplifiée pour conserver leurs experts au SSA et à la pharmacie centrale du Service.

3. Ressources humaines :

Accroître l'attractivité du Service de Santé des Armées pour les jeunes candidats, et pas seulement aux postes de médecin, en développant des partenariats tous azimuts.





Etat Major des Armées :

L'État Major des Armées est l'interlocuteur privilégié pour la conduite des opérations sur le territoire national, en s'appuyant sur la chaîne OTIA ZD qui a montré toute sa pertinence. C'est aussi l'interlocuteur des autres ministères au niveau des administrations centrales. On constate ainsi l'ambiguïté des rôles des cabinets ministériels qui sont essentiellement politiques et médiatiques.

Le plus complexe a été d'assurer la coordination des services, entre les Préfets de Zones de défense et de régions, les ARS et les Commandants de Régions militaires. Fort opportunément, les grands responsables se connaissaient pour avoir déjà ensemble travaillé sur d'autres dossiers. En période de confinement, où les réunions par vidéo étaient privilégiées, les liaisons informatiques initialement inexistantes ont dû être établies pour des vision conférences multi supports, efficaces et sécurisées.

La décentralisation dans l'exécution des missions s'est avérée efficace et utile. Chaque base de défense, chaque régiment même, a pu être pro-actif auprès des préfets, en utilisant les Délégués Militaires Départementaux comme relais pour diverses propositions d'action. Fort de l'expérience acquise, et alors que sa mission était terminée dans le Grand Est, l'EMR a pu être démonté et transféré à Mayotte pour assister les moyens locaux insuffisamment dotés.

On peut noter la souplesse du système de commandement des armées, faisant de la subsidiarité un atout pour la performance. Par exemple, le Commandant du 2^oRD, seul régiment spécialisé dans la décontamination NRBC, a commandé des stocks de produit de décontamination, de sa propre initiative et en exploitant l'expérience des pays asiatiques qui nettoyaient systématiquement les rues. Ce régiment a ainsi pu être utilisé pour décontaminer entre autres, le palais de l'Élysée et le PAN Charles de Gaulle sans délai.



De même, certains ont essayé de faire grief à la Pharmacie des armées pour avoir commandé de l'hydroxychloroquine malgré les réserves émises par le gouvernement sur les travaux du Professeur Raoult alors qu'elle a toute liberté pour s'approvisionner en médicaments. D'ailleurs, ce traitement (Chloroquine, Nivaquine, Plaquenil), qui est utilisé par les militaires déployés dans les zones tropicales paludéennes, fait partie du « paquetage » dans les armées depuis des décennies.

La pandémie a pu être contenue, grâce au confinement des populations, et en dépit des dommages que l'économie subirait. Elle a quand même causé près de 30 000 décès en France, principalement chez les personnes âgées, ce qui est considérable par rapport à notre voisin allemand. Une anticipation plus en amont n'aurait jamais laissé les stocks de masques et de gel hydroalcoolique tomber à des niveaux aussi faibles.

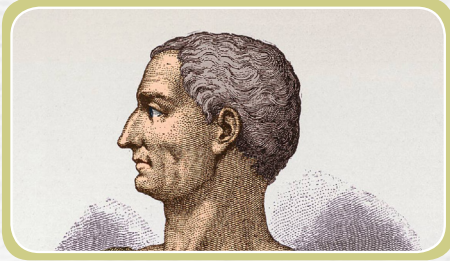
A tout le moins, une réaction appropriée, considérant l'évolution de la situation en Chine (masques et tests), aurait permis d'éviter ce trop long confinement qui a rendu le déconfinement problématique.





RENDRE À CÉSAR ...

Par le Général (2S) Jean THÉVENY



Parmi les chefs militaires légitimement admirés et parmi les politiques efficaces, Caius Julius Caesar occupe les premières places et son souvenir défie le temps. C'est qu'il le mérite, le bougre.

Né dans une époque difficile, alors que la république romaine perdait ses repères et sombrait dans l'anarchie, il a su subsister, prospérer et finalement s'imposer. Les historiens, toujours à l'affût d'événements symboliques, présentent le passage du Rubicon comme l'acte destructeur de la démocratie. Pourtant, durant presque un siècle, les romains s'entretuaient généreusement sur le Pomerium qu'on ne devait aborder en principe que désarmé. Les partisans de Marius et Sylla, ceux de Catilina, les bandes de Clodius et de Milon et bien d'autres encore laissent plus de cadavres que de votes. Au milieu de cette décomposition politique et sociale, César manœuvre habilement pour échapper à l'embrigadement et gravit les échelons de la carrière des honneurs sans faute, toujours élu à l'âge requis aux magistratures civiles et militaires (nos anciens qui possédaient une certaine sagesse avaient compris que le chef civil devait se frotter à la formation militaire pour acquérir un minimum de crédibilité). Il faut reconnaître qu'il a bénéficié largement du peu de talent de ses concurrents : Pompée, chef militaire sans grand génie incapable de prendre une décision politique ; Crassus, hâbleur dont la seule vertu consiste à entasser des sesterces, Cicéron, auteur et orateur de talent capable de se noyer dans un verre d'eau et enfin Caton, pâle copie de l'Ancien, considéré comme un radoteur affligeant.

Le véritable chef est celui qui possède l'art d'anticiper un avenir indéfinissable. César prouve qu'il n'est pas ordinaire lorsqu'il décide de quitter le magma romain pour se créer à la fois une légitimité, une fortune et une armée dévouée.

Le véritable acte clivant n'est pas le passage du Rubicon mais la guerre des Gaules. Généralement, on imagine mal la somme de risques représentée par cette campagne : proconsul des Gaules et de l'Illyrie, il avait le devoir de défendre son territoire et l'interdiction formelle de s'aventurer à l'étranger sans un ordre express d'un Sénat où il comptait nombre d'ennemis ; général en chef, il entraînait quelques légions au milieu de peuples nombreux, certains ennemis et d'autres alliés de circonstance, ceci à plusieurs centaines de kilomètres de ses bases, sans ravitaillement assuré. Notons que l'invincibilité des légions généralement avancée pour justifier les succès n'est qu'une fable ; les unités romaines possèdent un avantage tactique avec leur organisation qui autorise les manœuvres et leur discipline, mais cet avantage exige des conditions spécifiques, comme un terrain qui autorise le déploiement. César connaîtra des échecs cuisants mais saura toujours rebondir, à la différence de Varus.

Son génie va exceller durant cette campagne de huit ans avec un art achevé de la propagande destiné à endormir les romains, une étude permanente de l'environnement qui lui permet d'anticiper l'ennemi et d'utiliser les ressources du pays, une capacité de commandement admirable qui lui confère l'attachement de ses soldats et un engagement personnel qui ne fera jamais défaut. Qui dit mieux ? La première phase de l'engagement, la migration des Helvètes, ne laisse aucun doute sur les intentions belliqueuses du proconsul ; mais la faute demeure discutable puisque le déplacement d'un peuple peut se transformer en invasion. En revanche, après une victoire durement arrachée, César pratique ouvertement la manipulation : il invente une agression inexistante qui serait perpétrée par Arioviste, ami et allié du peuple romain. Après avoir accumulé de pseudo preuves, il ordonne une marche forcée sur Besançon, en pays Séquane, ce qui nous permet de comprendre qu'Arioviste n'est même pas arrivé en Alsace. Cette fois, ses ennemis au Sénat ne sont plus dupes. L'état-major d'une armée romaine (y compris l'encadrement supérieur des légions) est composé de jeunes nobles qui débute dans la carrière des honneurs.



Informés par leurs parents, ils refusent de marcher à l'ennemi en dénonçant le caractère illégal de l'expédition. Les sous officiers, centurions en tête, se joignent à la révolte avec des arguments plus prosaïques : l'Alsace ne connaît pas de routes et l'approvisionnement des légions ne sera pas réalisable.

César réunit aussitôt les centurions des légions et se livre à un exercice de commandement en cinq temps fort bien relaté par les *Commentaires* : **1/** Il établit le contact en « engueulant » des subordonnés qui osent contester ses ordres ; **2/** Ensuite une touche d'espoir : Arioviste est ami de Rome et le combat n'est pas inéluctable ; **3/** Retour aux fondamentaux : l'armée romaine n'a rien à craindre d'un barbare ; **4/** Retour au sermon : comment peut-on douter de son général et offenser César ? **5/** Réactivation de l'esprit de corps : César ne craint aucun mutin et donnera l'ordre de départ cette nuit pour compter ceux qui ont encore conscience du devoir. S'il le faut, il partira avec la seule X^{ème} légion. Pour tout militaire digne de ce nom, l'obéissance demeure la seule issue après un tel discours. Les centurions de la X se congratulent et roulent des mécaniques alors que les autres se précipitent pour assurer le général de leur dévouement. Les jeunes nobles n'ont plus qu'à suivre le mouvement.

A partir de ce moment, l'armée participe sans broncher à une conquête synonyme de butin. Le Sénat est muselé par des comptes-rendus qui annoncent le déferlement de barbares sur l'Italie : en 57 ce sont les Belges, en 56 les Vénètes et leurs alliés Armoricaïns, en 55 les Germains, en 54 les Bretons ; par bonheur, tant que César est là, Rome ne risque rien. Notons que la distribution d'une partie des richesses collectées en Gaule participe à l'aveuglement des sénateurs.

Sur le terrain, César enchaîne avec succès les manœuvres les plus risquées, assurant en même temps un fragile équilibre de ses alliances. Les quelques échecs importants sont à imputer à ses adjoints, à l'exception de Gergovie où il sous-estime la valeur des fortifications de l'oppidum (cette erreur aurait pu lui être fatale). De plus, il invente la guerre psychologique. Lorsqu'on lui propose des barques pour traverser le Rhin, il ordonne la construction d'un pont gigantesque :

l'armée de Rome ne progresse pas sur des coquilles de noix ! Par deux fois, il va guerroyer en Bretagne, île encore mystérieuse pour les hommes de son temps ; ces campagnes n'apportent rien sauf une renommée : l'homme capable de dompter les éléments ne peut être qu'un dieu ! Dieu ou pas, il possède aussi ce qu'on nomme aujourd'hui la baraka. Après avoir réussi à réunir un maximum de peuples, après avoir défié durant plus d'un an les légions sans s'y frotter, et alors que César envisage de se replier sur la Province, Vercingétorix attaque inconsidérément une armée romaine regroupée en terrain découvert ; erreur fatale qu'il paiera de sa vie. Les victoires romaines d'Alésia n'aboutissent pas à une capitulation et Gaulois et Belges font preuve d'une pugnacité admirable. Les alliances durables conclues l'an 50 avec Rome constituent une énigme historique ; voici mon hypothèse pour expliquer ce revirement. Les armées gauloises et belges sont toujours commandées par des nobles qui mènent leurs clients au combat ; huit années de guerre ont décimé cette noblesse et les populations privées de repères sont désorientées.

En 51, une armée qui s'intitule « *les esclaves de la liberté* » est commandée par le Sénon Drappès, sorte de Spartacus inspiré. Les nobles ont probablement compris que leur monde avait disparu et que leur seul espoir pour reconquérir leur rang était d'accepter de devenir romains. En 50, César, toujours bien informé des intentions de l'ennemi, ordonne la fin des combats ; lui et ses officiers entament une tournée de séduction auprès de la noblesse, flattant les uns, enrichissant les autres, et obtenant la soumission en consentant quelques bribes d'autonomie. Cette dernière stratégie allait aboutir à quelques siècles gallo-romains durant lesquels Gaule et Belgique ont représenté des piliers fidèles de l'Empire. Cette victoire était importante pour César qui perdait sa magistrature proconsulaire la même année et qui envisageait d'autres combats destinés à rétablir un véritable pouvoir à Rome. Malgré l'assassinat qui met fin prématurément à sa vie, César a réussi à créer les conditions propices à la Gaule romaine et au principat. Peu d'hommes pourraient se vanter d'un tel succès obtenus dans une vie. Finalement, peut-être était-il réellement un dieu ?





LA PANDÉMIE qui frappe durement le monde entier en l'an 2020 nous oblige à réviser certaines définitions qui ne seront pas abordées dans un ordre alphabétique mais par niveau d'importance.



Par le Général (2S) Jean THÉVENY

SCIENCE



Il existe deux sciences différentes. La première est conduite par des chercheurs, souvent dans l'ombre, pour tenter d'éclairer quelques mystères de la vie et de l'univers ; à noter que la recherche médicale est peu financée, à l'exception de produits susceptibles de générer de gros bénéfices. La seconde représente une véritable religion nouvelle à la gloire de l'humain tout puissant : elle fait l'objet de commentaires enflammés destinés à tromper l'humanité sur la possibilité de protéger intégralement tout être et de satisfaire à ses pires fantasmes. C'est ce scientisme pervers qui a gommé toute possibilité de pandémie destructrice dans l'esprit du public et des gouvernants et qui peut aiguiller l'armée vers des choix aussi coûteux que contreproductifs.



VIRUS



Bactéries, parasites et virus sont les responsables de toute maladie infectieuse, comme l'a fort bien démontré Louis Pasteur avant d'être trainé dans la boue par la science officielle de l'époque. Mais le virus est spécifique en ce sens qu'il est infime (< 300 millimicrons), à la limite de détection du microscope électronique, qu'il n'est quasiment rien, incapable de se multiplier seul, que nul ne sait d'où il vient, où il se cache et où il va. Mieux encore ? Le virus possède un art absolu du camouflage qu'il opère en modifiant sa structure en utilisant les cellules de son hôte afin de tromper les armes immunitaires dudit hôte et de ses futures victimes. Le virus est imprévisible lorsqu'il infecte sans dommage un porteur sain qui ne sera qu'un transmetteur, phénomène aberrant que nul n'a jamais pu expliquer. Il est aussi généralement spécialisé (poliomyélite pour les cellules nerveuses, hépatites pour le foie, etc.) mais des extensions se produisent parfois. Ce presque rien a décimé des populations partout dans le monde ainsi que des armées redoutables, et nous avons pu constater qu'il était capable de prendre le commandement de porte-avions nucléaires.

Pour ceux qui apprécient les romans fantastiques, façon Orson Wells, je conseille la lecture d'un livre scientifique consacré au virus : frissons garantis. La seule arme efficace pour combattre un virus en action est produite par l'organisme de l'infecté, et plus précisément par son système immunitaire qui tente de sauver ses cellules et qui réussit parfois, lorsqu'il veut bien éviter de s'emballer pour détruire son propriétaire ; dans ce cas, le médecin ne peut que tenter de prolonger la survie du malade en espérant une évolution heureuse. Heureusement, il existe un moyen de prévention souvent efficace ; la vaccination permet de préparer le système immunitaire à reconnaître l'agresseur ce qui permet de limiter et même d'interdire tout dommage. Tout ceci pour dire qu'il est impossible d'échapper à un virus en cours de diffusion. La réponse salutaire ne peut être apportée que par de longues recherches capables de définir avec précision les structures et les capacités d'un virus nouveau afin de sélectionner un vaccin lorsque c'est possible. Par ailleurs, il n'est pas exclu que le succès infernal rencontré par le Covid 19 n'ait pas de liaison avec la pollution atmosphérique de nos mégapoles monstrueuses qui affaiblit les systèmes respiratoires des habitants. Notons enfin la stupidité des théories du complot qui imaginent la création et la diffusion d'un virus mortel pour détruire un pays ; le virus étant un mutant exceptionnel, ce serait fourbir des armes contre son propre pays.





CONFINEMENT

La méthode du confinement ordonnée par le gouvernement n'a pour objet que de retarder la diffusion du Covid 19 afin d'éviter un engorgement des hôpitaux et l'augmentation des décès. Il n'y a là aucune mesure thérapeutique et les confinés intacts seront eux aussi infectés lorsqu'ils pourront reprendre leurs activités, à moins que le Covid 19 ne supporte pas la canicule, ce que nous ignorons ; mais dans ce cas, l'épidémie reprendra l'automne ou l'hiver prochain, tant qu'un vaccin ne sera pas diffusé et qu'une majorité de la population ne sera pas vaccinée.

PROTECTION INDIVIDUELLE



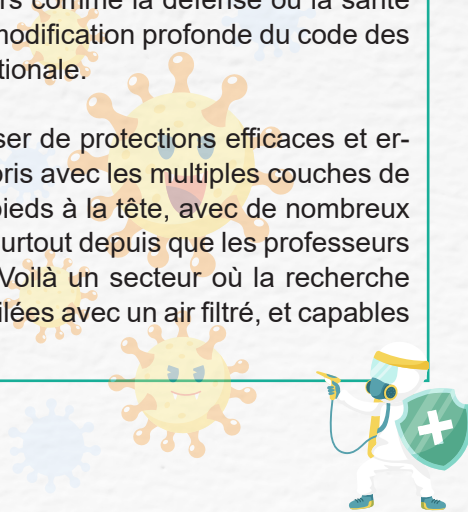
Les mesures de protection préconisées par les pouvoirs publics et les médecins sont des mesures de bon sens fort utiles. L'interdiction du contact physique (poignée de main, bises, et plus si affinités) et la distance d'un mètre entre personnes sont efficaces pour limiter la contagion directe ; malheureusement, il existe la contagion indirecte (poignées de portes, caddies du supermarché, tout article échangé) tout aussi efficace.

Pour éviter de laisser sa trace infectieuse un peu partout, on prescrit de se laver les mains et de tousser dans son coude ou son mouchoir, mesures d'hygiène qui relèvent du simple savoir vivre trop souvent ignoré, en particulier en période de diffusion des pollens. Enfin, il y a les gants et les masques. Contrairement à ce que beaucoup pensent, le masque chirurgical n'a jamais protégé son porteur ; il est prévu au contraire pour protéger la plaie opératoire des émissions nasales ou buccales produites par les chirurgiens et leurs aides. Pour ce qui concerne les gants, ils exigent pour être efficace une telle discipline personnelle que le public peut en faire l'économie : le gant peut s'infecter aussi facilement que la main, et qui peut être certain de ne jamais se frotter le nez (éventuellement sous le masque) avec le gant infecté ? Par ailleurs, le virus peut être sur les vêtements ou dans les cheveux et commencer sa migration avec notre aide lorsqu'on aura regagné le confinement.

PROTECTION PROFESSIONNELLE

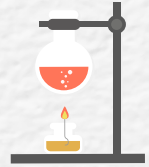
Je ne veux rien ajouter à la polémique née avec le défaut de masques ou de médicaments dû à l'externalisation des productions. Une simple remarque : n'étant pas bolchevique, je pense qu'il est dans l'ordre des choses de laisser les lois du marché gouverner le commerce du papier toilette, de l'informatique grand public et des automobiles, entre autre. En revanche, un Etat étant responsable en priorité de la sécurité de ses citoyens, il n'est pas aberrant de définir des secteurs comme la défense ou la santé publique qui échappent à cette loi. Notons que cette option exige une modification profonde du code des marchés publics (version européenne) qui interdit toute préférence nationale.

Les personnes qui traitent les malades infectés doivent disposer de protections efficaces et ergonomiques, car ils sont indispensables. A cet égard, on peut être surpris avec les multiples couches de papiers à usage unique qui couvrent les personnels hospitaliers des pieds à la tête, avec de nombreux secteurs plus ou moins déficients, notamment au niveau de la tête (et surtout depuis que les professeurs de médecine décident de se transformer en prophètes de la Bible). Voilà un secteur où la recherche pourrait utilement travailler afin de définir des tenues légères, bien ventilées avec un air filtré, et capables d'être stérilisées à froid entre deux services.





DÉPISTAGE



Encore un mystère qui peut devenir angoissant. On semble s'inquiéter en haut lieu de l'absence de tests qui seront, c'est juré, garants d'un déconfinement réussi. Mais pourquoi ? Si un test sérologique fiable est utile pour tout malade qui requiert des soins, et peut-être également pour le personnel soignant, qu'en est-il des autres ? Un bipède testé négatif peut être infecté à la sortie du laboratoire et un autre testé positif peut être en pleine santé. S'agit-il de vérifier les calculs étranges des épidémiologistes ? L'angoisse survient lorsqu'on entend des voix haut placées prédire un déconfinement progressif qui laisserait les « *vieux* » dans leurs tanières.

Mieux encore, les mêmes voix qui ont ordonné la libération de détenus de droit commun, envisagent un dépistage desdits vieux qui aboutirait à la déportation des positifs dans des hôtels, nouveaux mouiroirs plus softs que les goulags. Nul n'a voulu définir l'âge requis pour être « vieux » mais on sent bien qu'il s'agit des retraités inutiles à la production et qui pourraient l'entraver avec leurs virus. Peut-être est-il utile, lorsqu'on n'est pas malade, de réfléchir avant d'accepter un dépistage.

ÉCONOMIE/ÉCOLOGIE

Le virus a mis à l'arrêt l'économie mondiale. En France, la conséquence sera une augmentation considérable du déficit public généré par d'importantes dépenses imprévues et par l'absence de revenus fiscaux. Difficile de mesurer les dégâts occasionnés, surtout lorsqu'ils dépendent d'une durée du confinement inconnue et des possibilités de reprise des agents économiques ; quoi qu'il en soit, il faudra payer ces dégâts.

Dans ces conditions, il serait naïf de croire encore à l'augmentation des budgets militaires. Parallèlement, au bout d'un mois seulement d'arrêt de l'activité, la nature reprend ses droits. Logé en forêt, j'ai toujours conservé le chant des oiseaux ; en revanche j'ai découvert le retour du chant des insectes qui bourdonnent de nouveau après plusieurs années d'absence en voletant de fleur en fleur ; ils ignorent que leur vie ne tient qu'à un déconfinement.



DEMAIN

Notre président l'a assuré : l'âge d'or est à nos portes et, après la victoire sur le virus, rien ne sera plus comme avant. Il a simplement oublié d'expliquer comment un tel miracle pourrait être possible puisque le virus ne modifie pas l'être humain et ses besoins irrépressibles de richesses, de pouvoir et de jouissances démesurées. Nous devons donc profiter au maximum des quelques mois de confinement en espérant que le pire n'est pas à venir et, surtout, veiller à notre protection et à celle des autres en respectant avec discipline des règles simples !





FACE AUX PANDÉMIES: DE LA NÉCESSITÉ D'UN SERVICE NATIONAL UNIVERSEL.

Lieutenant-colonel (H) de gendarmerie Gérard VITRANT

Aujourd'hui l'aviation semble avoir joué un rôle central dans la propagation du coronavirus. Jadis, la peste* et plus près de nous la grippe espagnole se sont propagées plus lentement par les voies maritimes.

Toutes ces pandémies sont d'origines multifactorielles : échanges commerciaux, contextes de guerres, tourisme de masse (des milliards de voyageurs prennent l'avion chaque année). A cela s'ajoute un manque cruel de ressources humaines, surtout sanitaires. Le Service National Universel pourrait dans ce domaine comme dans bien d'autres, s'avérer salutaire. S'agissant du tourisme de masse (transports aériens, paquebots géants) des mesures d'urgence s'imposent.

En ce qui concerne la dispersion des activités humaines, surtout commerciales, il est nécessaire de les recentrer tant au niveau mondial que local. Privilégier la création de pôles commerciaux alimentaires en centre ville est nécessaire. On n'achète pas forcément une baguette de pain le même jour qu'un téléviseur! Laissons le vestimentaire et l'électroménager aux galeries marchandes situées à la périphérie des villes sans oublier qu'elles sont très énergétivores et obligent les usagers à des allers-retours générateurs d'émissions de gaz à effet de serre. Il appartient aux spécialistes et aux décideurs (souvent politiques) d'intervenir dans ces domaines. S'agissant maintenant des besoins en ressources humaines, l'institution d'un Service National d'une réelle portée universelle s'impose désormais. Dans ce domaine, sous le contrôle des autorités civiles compétentes, l'institution militaire a son mot à dire.

Comme la majorité des gendarmes de ma génération, je suis issu du contingent. J'ai par ailleurs vécu de longues années au contact direct des appelés durant mes séjours au Centre d'Instruction des Gendarmes auxiliaires d'Auxerre. Réserviste opérationnel pendant onze ans, j'ai exercé de 1996 à 2004 les fonctions de conseiller réserves des commandants de groupement de l'Yonne. A ce titre j'étais notamment chargé de l'organisation des Journées Défense et Citoyenneté. Cette journée me paraît cruciale pour initier le processus du Service National Universel. Elle pourrait se clôturer par la remise d'un fascicule d'attente d'affectation. S'agissant de jeunes femmes et de jeunes hommes âgés de 17 à 18 ans, ignorant tout de leur avenir, on ne pourrait pas nous suspecter d'attitudes stigmatisantes ou discriminatoires à leur endroit. Chaque fascicule comporterait une lettre d'attente "A". Cette lettre évoluerait en fonction de chaque parcours (de l'ingénieur des grandes écoles aux opérateurs). Elle correspondrait à un ministère de rattachement.

Il va de soi que dans le contexte actuel de pandémie, la lettre "S" (Ministère de la santé) serait d'un grand secours. L'ajout d'une lettre associée: "M" pour médecin, "I" pour infirmier, "AS" pour aide soignant permettrait d'orienter les personnels en fonction des besoins. Comme l'étaient naguère les médecins aspirants du contingent dans les unités militaires, on pourrait, dans le cadre du Service National Universel, tirer parti du maillage territorial des maisons de santé pour y affecter des professionnels de santé en fonction des besoins. Par extension ces mesures pourraient s'appliquer à tous les Corps de métiers et concerneraient aussi les jeunes en voie d'insertion. Le Service national universel prendrait alors toute sa dimension. Citoyennes, citoyens seraient placés sur un strict pied d'égalité. Vous l'avez bien compris, cette pandémie est notre affaire. «Terriens, nous sommes tous embarqués à bord de ce vaisseau spatial dont nous sommes si fiers: La Terre ! Laissons de côté nos querelles intestines. Il faudra toujours se tenir prêt ! Ecoutant, en effet, les cris d'allégresse qui montaient de la ville, RIEUX se souvenait que cette allégresse était toujours menacée...et que peut-être, le jour viendrait où, pour le malheur et l'enseignement des hommes, la peste réveillerait ses rats et les enverrait mourir dans une cité heureuse. (Albert Camus - La Peste) »

* C'est peut-être à un virus bactériophage que le bacille de la peste doit sa véritable virulence.





VOUS AVEZ DIT CRÉATEUR ?

MGI (2S) *Claude PAYEN*



La notion de dieu créateur est à la base de la métaphysique et de la pensée religieuse dans nos cultures européennes et apparentées, issues des religions du Livre. Une analyse plus détaillée de ce concept peut générer plusieurs réflexions. Admettre un principe créateur implique de se poser la question du sens de la création. Poser la question du sens de la création, c'est se poser les trois grandes questions qui interpellent l'humanité :

D'OU VENONS-NOUS ? / OÙ ALLONS-NOUS ? / QUI SUIS-JE, OU QUE PUIS-JE ?



D'OÙ VENONS-NOUS ?

Pour les créationnistes, (ils sont nombreux parmi les fundamentalistes chrétiens), l'affaire est simple : Dieu a créé le monde tel que nous le voyons, d'un coup, à une date récente que le pasteur James Usher a calculée comme étant à 18 heures, le 23 octobre 4004 avant l'ère commune.

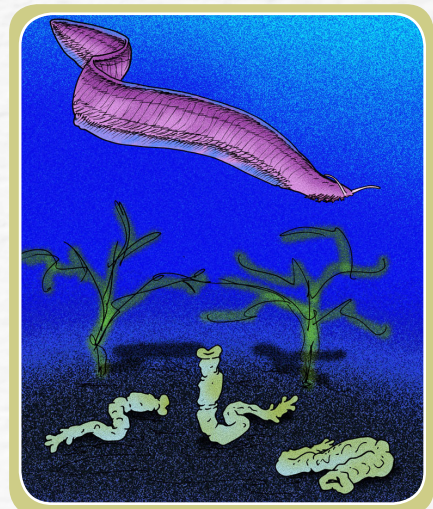
D'autres créationnistes ont une approche plus subtile, en mentionnant l'intelligent design, le projet intelligent, qui dit ceci : certes, l'évolution est une réalité, mais dès la première bactérie apparue sur terre, le projet de Dieu était déjà tout tracé, il était d'arriver à l'homme que nous sommes, au travers d'un parcours un peu compliqué, mais prévu dès l'origine. Quel a été ce parcours ?

► La Terre apparaît il y a environ 5,5 milliards d'années, et pendant deux milliards d'années, elle reste le domaine de la chimie : accumulation de molécules qui réagissent entre elles dans une soupe liquide pré biotique, selon le schéma que nous concevons aujourd'hui ;

► Il y a 3,5 milliards d'années, apparition des virus et des bactéries, qui vont rester seuls près de 3 milliards d'années. Le créateur prend le temps de la réflexion, mais il est vrai qu'étant éternel par définition, le temps est peut être pour lui une notion relative ...

► Il y a 600 millions d'années, apparition des premiers organismes multicellulaires, avec une explosion de vie extraordinaire, qui part dans tous les sens, avec des formes de la plus grande variété.

Ce qui nous intéresse est l'apparition d'un petit vers de 5 cm de long, qui présente une ébauche de colonne vertébrale, Pikaia ; c'est l'ancêtre des chordés, donc le nôtre ; avoir un tel ascendant devrait nous rendre humble ... (A noter que l'embryon humain, au tout début de son développement ressemble à Pikaia).





▶ 500 millions d'années, extinction massive, disparition de 90% des espèces.

- Le créateur a-t-il des remords ?
- Procède-t-il par les procédés essais-erreurs ?

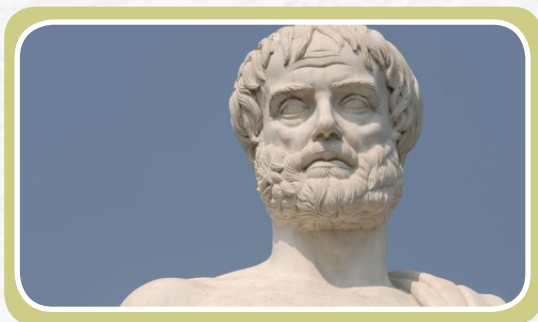
▶ 250-60 millions d'années, les dinosaures colonisent la Terre avant de disparaître à leur tour, et vers 10 millions d'année, apparition des premiers ancêtres communs aux singes et à nous-mêmes.

▶ Il faut attendre 4 millions d'années pour voir les premiers humains avec un développement buissonnant, des lignées évoluant dans diverses directions pendant de longues durées, avant de s'éteindre sans descendant, et puis, il y a 200 000 ans, arrivée d'Homo Sapiens.

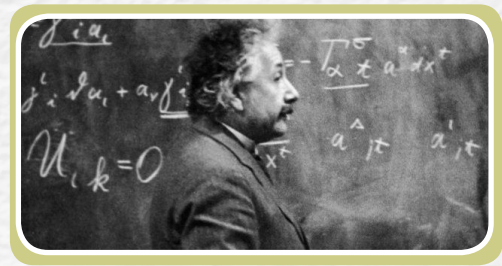
*Le modèle définitif a du mal à sortir des ébauches...
Si le créateur nous a créés à son image, ce doit être un peu le désordre là-haut ...*

Et avant notre planète Terre ?

- ▶ Le Big Bang il y a 15 milliards d'années.
 - ▶ Et avant ? Nous ne savons pas.
- Peut-être le Principe créateur ?
 - Peut-être la cause incausée d'Aristote ?



Au vu de cette histoire évolutive brièvement évoquée, des scientifiques de renom, révoquant toute transcendance, mettent l'accent sur le hasard, tel Dawkins avec le « *gène égoïste* » ou Monod avec « *le hasard et la nécessité* », qui déclare : « *l'ancienne alliance est rompue* ; l'homme sait enfin qu'il est seul dans l'immensité indifférente de l'univers d'où il a émergé par hasard.



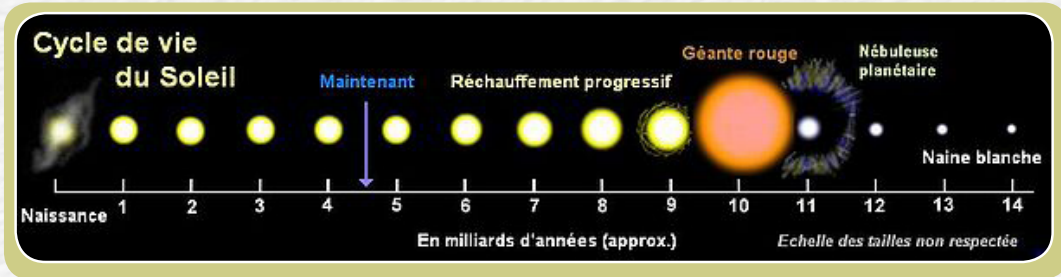
Non plus que son destin, son devoir n'est écrit nulle part. A lui de choisir entre le royaume et les ténèbres. Ce raisonnement était insupportable à Einstein, qui comprenait intellectuellement les implications de l'évolution mais ne l'acceptait pas émotionnellement : « *Dieu ne joue pas au dés !* » Alors ? Alors la question reste ouverte.

SI NOUS AVONS DU MAL À APPRÉHENDER NOS ORIGINES, QU'EN EST-IL DE NOTRE AVENIR ?

Sur le plan individuel, un dernier voyage vers « *le repos éternel* », où nous aurons peut-être les réponses à nos deux premières interrogations. Peut-être, peut-être pas. Mais ce qui est plus intéressant sur le plan métaphysique, c'est de regarder **l'avenir de la création**, et l'avenir de l'humanité. Pour cette dernière il est sombre quelle que soit la sagesse dont elle puisse faire preuve.

En effet la Terre va devenir à terme inhabitable, pour des raisons physiques que nous pouvons très bien appréhender ; certes il faudra attendre pour cela encore environ 1 milliard d'années, mais c'est inéluctable. L'intérieur de la Terre va se refroidir par épuisement de la radioactivité qui maintenait la température, les plaques vont se fier, le gaz carbonique et l'oxygène disparaître ...

Si cela ne suffisait pas, le soleil qui est au milieu de sa vie ayant épuisé dans 6 milliards d'années son stock d'hydrogène qui alimente les réactions thermonucléaires qui le font rayonner va lui aussi disparaître, en absorbant au préalable notre planète. Nous pouvons ainsi nous interroger sur un créateur éternel qui crée un monde fini, appelé à terme à disparaître.



POURQUOI CETTE CRÉATION TEMPORAIRE ?

Quant à la question posée par Nietzsche : « *L'homme n'est-il qu'une bourde de Dieu, ou Dieu qu'une bourde de l'homme* », chacun y apportera la réponse qui lui convient. Alors, que puis-je faire, hic et nunc, ici et maintenant, pour moi, pour les autres, pour l'humanité ?

Pour moi, sûrement pas chercher à accumuler le maximum de richesses, ce qui n'aurait pas de sens au vu de ce qui vient d'être exposé, mais d'abord descendre au plus profond de moi pour mieux me connaître afin de progresser en spiritualité et devenir meilleur, répondant ainsi à une interrogation néotestamentaire importante : qu'as-tu fait de ton talent ?

Et pour les autres ? Apporter ma pierre à la construction du bonheur de l'humanité, qui n'est pas forcément que jouissance triviale mais aussi spirituel et intellectuel. Pour ce faire je rappelle qu'il ne faut pas confondre sensualité et orgie, gastronomie et goinfrerie, la dégustation d'un bon vin et ivrognerie, passion et excès de la passion ...

COMMENT ?

Je reprends ici les propos de Michel Onfrays : « *en tant que païen, je conjure l'absence de transcendance par la jouissance dans l'immanence* ».

En effet, comme je l'avais indiqué dans une précédente chronique, il faut être soi-même heureux pour vouloir et pouvoir donner du bonheur aux autres.

Le but est de parvenir à ce « *bonheur philosophique immanent* » où un corps épanoui va servir d'écrin à la réflexion et renforcer de ce fait la pensée et la démarche spirituel.

*La recherche du bonheur est dans doute notre démarche altruiste la plus belle, et la plus efficace. **Quelle belle perspective !***





A400M : PREMIER AÉRONEF CAPABLE DE LARGUER 16 TONNES DE MATÉRIEL EN UNE SEULE FOIS



La ministre des Armées, Florence Parly, a salué l'arrivée du 16^e A400M Atlas français sur la base aérienne d'Orléans-Bricy, le 4 décembre 2019, à la suite de son acceptation par la Direction générale de l'armement. Il s'agit du premier Atlas capable de parachuter une charge pesant 16 tonnes de matériel en une seule fois ou de ravitailler en vol d'autres avions de transport.

Cette nouvelle capacité est particulièrement attendue pour accompagner l'évolution de troupes sur un théâtre d'opération. Elle permet notamment de larguer des gros matériels comme des engins de terrassement du génie, qui servent à remettre en état une piste d'aviation endommagée.

Ce 16^e A400M est également le premier à être doté d'un système de ravitaillement complet : il est en mesure de ravitailler non seulement des avions de chasse (Rafale, Mirage...) mais également des avions de transports, comme tout autre A400M.

Au fil des livraisons, les nouvelles aptitudes de l'A400M permettent d'accroître les capacités opérationnelles du transport aérien militaire français. Les essais réussis en 2019 par Airbus, avec le concours de la Direction générale de l'armement (DGA) et des armées françaises, concernent le largage simultané de parachutistes par les portes latérales et le ravitaillement en vol d'hélicoptères. Les certifications finales de ces deux capacités clés sont désormais attendues respectivement pour 2020 et 2021.

Avion de transport militaire tactique doté d'une allonge stratégique, l'A400M ATLAS est opérationnel depuis 2015 et permet à l'armée de l'Air de réaliser des missions régulières vers tous les théâtres d'opération extérieure et les implantations outre-mer. Il a aussi joué un rôle essentiel lors du pont aérien organisé en 2017 suite au cyclone « Irma ». Il est conçu pour transporter jusqu'à 37 tonnes de matériel et réaliser l'ensemble des missions de transport, notamment les posés d'assaut sur terrains sommaires, l'aérolargage de personnes et de matériels, le ravitaillement en vol ou bien encore les évacuations sanitaires.

La loi de programmation militaire 2019-2025 prévoit la livraison de onze A400M, soit un total de vingt-cinq aéronefs en service fin 2025.





2038 : UN NOUVEAU PORTE-AVIONS



Venue assister à la découpe de la première tôle d'un des quatre bâtiments ravitailleurs de force qui doivent être livrés à la marine nationale d'ici à 2029, Mme Parly a fait une annonce importante : « *C'est à Saint-Nazaire que sera construit le porte-avions de nouvelle génération qui succédera au Charles-de-Gaulle en 2038* » : l'objectif est de réaliser les premiers essais à la mer à l'horizon 2036.

Les travaux préparatoires, menés par la direction générale de l'armement, la marine et les industriels, « *ont déjà permis d'esquisser les contours* » du futur porte-avions, a ajouté Mme Parly, même s'il est « *encore trop tôt pour dévoiler des dessins précis* ».

BÂTIMENTS RAVITAILLEURS

La Ministre Madame Florence Parly a participé le 18 mai 2020 à une cérémonie de découpe de la première tôle d'un bâtiment ravitailleur de force qui doit être livré par les Chantiers de l'Atlantique en 2022. « *Il sera le premier d'une série de quatre navires qui seront livrés en 2022, 2025, 2027 et 2029* » a détaillé la Ministre .

La commande portant sur la construction des quatre bâtiments a été notifiée en janvier 2019 au Groupement Momentané d'Entreprises constitué par Chantiers de l'Atlantique et Naval Group.

Elle s'inscrit dans le cadre d'un programme Franco-Italien conduit par l'OCCAR, pour le compte de la Direction générale de l'armement (DGA) et de son homologue italien NAVARM. Les BRF, d'une capacité de ravitaillement liquide de 13 000 m³, ont une mission de soutien logistique dans la durée des bâtiments de la Marine nationale déployés en haute mer, en les ravitaillant en carburants, munitions, pièces de rechanges et vivres.





BARKHANNE



Les hélicoptères de transport lourds [HTL] sont incontournables. L'apport des hélicoptères britanniques et danois permet de se concentrer davantage sur les missions d'aérocombat ; il est désormais difficile, voire impossible de se passer de tels hélicoptères après le déploiement de trois CH-47D Chinook britanniques et de deux AW-101 Merlin danois au Mali. Ainsi, arrivés au Mali durant l'été 2018, les trois CH-47D Chinook britanniques sont intensivement utilisés.

Le 6 mai, la Royal Air Force a indiqué que ses hélicoptères mis à la disposition de Barkhane venaient de franchir le seuil des 2.000 heures de vol pour transporter plus de 12.000 soldats et 1.000 tonnes de fret. Au ministère des Armées, une réflexion est en cours pour louer des hélicoptères lourds, des MH-47 Chinook, a priori « *par crédit-bail* », avant leur acquisition. La Loi de programmation militaire (LPM) 2019-25 n'a pas prévu de tels achats.

LE GROUPEMENT EUROPÉEN DE FORCES SPÉCIALES ENFIN LANCÉ

Si onze pays européens se sont engagés politiquement, sur le terrain ils seront pour l'instant six à déployer leurs commandos dans le cadre de la force « *TAKUBA* » : la Belgique, le Danemark, l'Estonie, la France, les Pays-Bas, le Portugal. Placé sous le commandement de la force Barkhane et devant opérer la région du Liptako, le groupement Takuba devrait compter au total 500 membres des forces spéciales européennes, dont une centaine de français [en plus de ceux déjà engagés dans la task force Sabre].



Sa mission sera de conseiller, d'assister et d'accompagner les forces armées maliennes, en outre, Takuba devrait atteindre sa capacité opérationnelle initiale à l'été 2020 et sa pleine capacité opérationnelle début 2021.

CHAR DE COMBAT FRANCO-ALLEMAND

Le 28 avril dernier, la ministre des Armées, Florence Parly, et son homologue allemande, Annegret Kramp-Karrenbauer, ont signé l'accord-cadre définissant l'organisation du projet ainsi que les structures chargées de le gérer. Comme l'a expliqué Stéphane Mayer, le Pdg de Nexter, bien plus qu'un char cela, sera un « *véritable système de combat terrestre complet qui répondra, grâce à une série impressionnante d'innovations, aux besoins de la supériorité terrestre dès son entrée en service, prévue en 2035.* » Il s'agit de remplacer les Leopard 2 de la Bundeswehr et les Leclerc de l'armée de Terre. À noter que la Pologne et que l'Italie pourraient se joindre à ce programme.



TESTAMENT

LEGS

AIDES SOCIALES

PROTECTION JURIDIQUE

JUSTICE

TRANSMISSION

INTÉRÊT

BIENS

LES BRÈVES

► LÉGUER

Léguer, c'est prévoir de transmettre, à son décès, de l'argent ou des biens à la personne **ou à l'organisme de son choix**. C'est possible, par testament, mais dans un cadre juridique défini.

À QUI ?

C'est votre choix :

- **à un membre de votre famille** : Vous pouvez, par exemple, prévoir le partage de vos biens au jour de votre décès entre tous vos enfants (testament-partage) pour éviter d'éventuels conflits;
- **à une personne qui, de par les règles de l'héritage, ne recevrait rien à votre décès, comme votre concubin ou un ami** : Mais le legs au profit d'une personne sans lien de parenté avec vous engendrera des frais de succession élevés. D'autres formes de transmission (par exemple, le contrat d'assurance-vie) peuvent être fiscalement moins lourdes ;
- **à une personne majeure ou non, sous tutelle ou curatelle**.

Personnes n'ayant pas le droit de recevoir un legs :

Attention, **les personnes susceptibles d'exercer une influence sur vous**, du fait de leur statut ou de leurs fonctions **ne peuvent recevoir de legs**. Il s'agit :

- **des professionnels de santé** (médecins, infirmiers et autres auxiliaires médicaux, pharmaciens) qui ont soigné la personne pendant la maladie dont elle est morte; des ministres du culte)

- **des propriétaires, administrateurs et employés des maisons de retraite et autres établissements sociaux et médico-sociaux** hébergeant des personnes vulnérables, ainsi que des accueillants familiaux (personnes agréées pour accueillir chez elles des personnes âgées ou handicapées). En revanche, un legs peut être fait au profit de l'établissement qui accueille la personne âgée ou handicapée à condition que cet établissement ait obtenu une autorisation administrative de recevoir des dons et legs;

- **des tuteurs et curateurs professionnels** qui accompagnent les personnes protégées (sous tutelle ou curatelle). Mais le tuteur ou le curateur non professionnel, par exemple l'enfant de la personne protégée, peut recevoir un legs de cette dernière.

- **des aides à domicile, qui n'ont plus le droit de recevoir de legs** depuis fin 2015. Et ce, qu'elles soient embauchées directement par vous ou salariées d'un service d'aide à la personne et mises à votre disposition (article L 116-4 du code de l'action sociale et des familles). En revanche, un legs peut être fait à l'association qui permet votre maintien à domicile, à condition qu'elle ait obtenu une autorisation administrative pour cela (articles 910 et 937 du Code civil).

Toutes les associations peuvent-elles recevoir un legs ?

Non, seules les associations ci-dessous sont autorisées :

- les associations et fondations reconnues d'utilité publique;

CONSÉQUENCES POUR LE LÉGATAIRE ?

Il peut refuser le legs et il y aura intérêt si le défunt laisse des dettes :

Le ou les biens concernés rejoindront alors le reste de la succession pour être partagés entre vos héritiers ou les autres légataires. Il doit respecter les obligations dont vous avez assorti le legs si vous avez rédigé un « *legs avec charge* ». Par exemple, entretenir votre tombe et la fleurir. Vous pouvez léguer une collection d'objets de valeur à un musée, à charge pour lui de les exposer. En cas de non-respect, un héritier peut demander la révocation du legs. Il est aussi possible de prévoir une clause « *d'inaliénabilité* » interdisant au légataire de vendre ce qu'il reçoit: c'est le cas, par exemple, d'une maison léguée à une association pour être consacrée à un projet précis. Mais cette clause n'est valable que si elle est temporaire et justifiée par un intérêt sérieux et légitime.

Le légataire universel est tenu au paiement des dettes du défunt :

S'il reçoit la totalité de la succession et que le montant des dettes est supérieur, il devra régler celles-ci sur son patrimoine personnel. S'il reçoit une part de la succession (en présence d'héritiers réservataires), par exemple un quart, il devra régler un quart des dettes. Le raisonnement est le même pour un légataire à titre universel. Le légataire particulier n'a pas à acquitter les dettes. Il peut néanmoins se trouver privé de son legs s'il ne reste rien de la succession une fois les dettes réglées.

Le légataire doit-il des droits de succession ?

Le légataire est redevable de droits de successibilités en fonction de ses liens de parenté avec le défunt. Le conjoint ou partenaire de pacs du défunt recueillera les biens sans droits à payer. Sans lien juridique avec le défunt (concubin, ami, belle famille), les droits sont de 60% de la valeur du bien légué, après un abattement de 1594€.

Les associations ont-elles des droits à payer ?

Certaines reçoivent les legs sans droits à payer. Il s'agit des associations ou fondations d'intérêt général dont l'activité a un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourt à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises; associations ou fondations d'intérêt général qui mènent des actions concrètes en faveur du pluralisme de la presse (loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018).

- les associations d'intérêt général déclarées depuis au moins trois ans, ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises; ainsi une association sportive qui existe depuis au moins trois ans peut recevoir un legs si elle a été reconnue d'intérêt général;

- les associations déclarées ayant pour objet exclusif l'assistance, la bienfaisance ou la recherche scientifique ou médicale;

- les associations culturelles (c'est-à-dire vouées à l'exercice d'un culte religieux, comme le denier du culte);

- les unions agrées d'associations familiales;

- les associations soumises au droit local d'Alsace-Moselle.

QUE LÉGUER ?

De l'argent, des meubles, un bien immobilier, des bijoux...

Il n'y a aucune restriction sur la nature du bien. En revanche, vous pouvez être limité sur le montant si vous avez des héritiers réservataires : vos enfants ou, si vous n'avez pas d'enfants, votre conjoint. Ils doivent recevoir une part de votre succession.

Tout votre patrimoine, avec le legs universel :

La personne que vous désignerez comme légataire universel pourra recueillir l'intégralité des biens de votre succession. En l'absence d'héritiers réservataires, le legs universel permet de transmettre votre patrimoine à qui vous voulez (à un proche sans lien de parenté avec vous, à une association...). Il vous est même possible de désigner plusieurs légataires universels qui se partageront alors vos biens à parts égales.

Une fraction de vos biens avec un legs à titre universel :

Par exemple, vous léguerez une moitié de votre patrimoine ou tous vos meubles. Les biens ne sont pas décrits, ni distingués objet par objet.

Un ou plusieurs biens désignés précisément :

il s'agit d'un legs particulier.

- Les autres associations habilitées à recevoir un legs acquittent des droits : après un abattement de 15932€, 35% jusqu'à 24430€ et 45% au-delà. Par exemple, pour un legs de 50000€, les droits de succession s'élèvent à 12888€ et l'association garde 37112€. En passant par une association, vous pouvez réduire les droits à payer si vous n'avez pas d'enfants et léguiez un bien à un parent éloigné ou à un proche sans lien de parenté. Exemple : Si vous léguiez 100000€ à un ami, il devra 59044€ au fisc (100000€ - 1 594€ x 60%) et gardera 40956€. Si vous léguiez les 100 000€ à une association, à charge pour elle de reverser 40956€ net à votre ami, c'est elle qui paiera les droits pour lui : 23617€ (40956€ - 1594€ x 60%). Elle gardera pour elle 35427€ (100000€ desquels sont déduits 40956€ + 23 617€), en franchise d'impôt si elle est exonérée de droit.

COMMENT PROCÉDER ?

Un legs implique de rédiger un testament ; Pour être valable, il doit être écrit intégralement à la main, daté et signé (testament olographe) ou rédigé par un notaire devant deux témoins ou un autre notaire (testament authentique). Contrairement aux donations sur lesquelles il n'est pas possible de revenir (sauf la donation entre époux), vous pouvez modifier votre testament à tout moment (même lorsqu'il a été fait sous forme authentique). Vous pouvez le rédiger sans notaire. Mais il est important d'exprimer ses volontés sans ambiguïté, dans le respect des règles incontournables du Code civil. Vous pouvez conserver votre testament olographe chez vous mais il risque d'être perdu ou détruit. Faute d'être retrouvé, il ne pourra pas être exécuté. Il est possible de le déposer chez un notaire qui l'inscrira avec votre accord au Fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV). Tout notaire chargé de votre succession par vos héritiers pourra alors en connaître l'existence.

- Pas de legs aux animaux : Impossible de léguer vos biens à un animal. En revanche, il est possible de faire un legs à quelqu'un, à charge pour lui de s'occuper de votre protégé.
- Pacs: testament impératif : Si vous ne faites pas de testament au profit de votre partenaire de pacs, celui-ci n'héritera pas de vous. Avec un testament, il recevra les biens légués sans droits de succession à payer.
- Interroger le fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV) : Avec un acte de décès, vous pouvez interroger le FCDDV pour savoir si le défunt a déposé un testament. Aucune information ne vous sera délivrée sur son contenu. Il faut en faire la demande via le site : www.adns.notaires.fr/fcddvPublic/profileChoice.htm Il vous en coûtera 21,60€ (TTC).

DONATIONS EXONÉRÉES AUX PETITS-ENFANTS

Pour permettre aux grands-parents de transmettre plus facilement leur patrimoine, un amendement au projet de loi de finances 2020 prévoit de rehausser l'abattement applicable aux dons faits aux petits-enfants de 31 865€ à 70 000€. Actuellement, chaque grand-parent peut ainsi donner jusqu'à 31 865€ à son petit-enfant, et ce, **tous les 15 ans**. Au-delà de ce montant, des droits sont dus au fisc. La solidarité familiale doit permettre d'aider les jeunes à financer leurs études et à se constituer un premier apport pour devenir propriétaire.

Possibilité de cumuler les abattements :

En cumulant ce nouveau plafond avec l'exonération des dons familiaux de sommes d'argent, qui s'élève également à 31 865€, les seniors pourront donner jusqu'à 101 865€ en franchise de droits à chacun de leurs petits-enfants.

REMBOURSEMENT DE L'ASPA SUR LA SUCCESSION :

Certaines aides versées aux personnes âgées peuvent être récupérées par l'État et les collectivités locales auprès de leurs héritiers ou donataires, à leur décès. C'est notamment le cas de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), qui est accordée aux retraités disposant de faibles ressources. La récupération se fait, aux dépens des héritiers ou d'un légataire particulier, sur la partie de l'actif successoral supérieur à 39 000€, un montant porté à 100 000€ jusqu'au 31 décembre 2026 en outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte). En 2019, le montant maximal à récupérer sur la succession est de 6 939,60€ par an pour une personne seule et 9 216,99€ pour un couple de bénéficiaires (époux, concubins, pacsés). Si l'Aspa a été servie une partie de l'année, ces limites sont calculées proportionnellement à la durée du service de l'allocation. Il existe cependant certaines exceptions au remboursement de cette aide.

Possibilité de différer le remboursement

Si c'est le conjoint, le concubin ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité qui hérite, la restitution peut être différée jusqu'à son décès. Il en est de même pour les héritiers qui étaient à la charge de l'allocataire à la date du décès si, à cette date, ils étaient âgés d'au moins soixante-cinq ans (ou soixante ans en cas d'inaptitude au travail), ou atteints d'une invalidité réduisant d'au moins deux-tiers leur capacité de travail ou de gain. À noter : seule la succession est prise en compte. Ainsi, les héritiers n'ont pas à utiliser leur patrimoine pour rembourser l'allocation.



COMMENT PROTÉGER LA PERSONNE ÂGÉE GRÂCE À LA PROTECTION JURIDIQUE ?

Il existe 6 mesures différentes de protection juridique.

1/ LA SAUVEGARDE DE JUSTICE

Il s'agit d'une mesure souple et temporaire de protection immédiate. Elle ne peut dépasser 1 an, renouvelable une fois par le juge des tutelles. La demande doit comporter :

- Le certificat médical circonstancié établissant l'altération des facultés
- L'identité de la personne à protéger
- L'énoncé des faits qui appellent cette protection
- Le formulaire de demande cerfa n°15424*01 dûment rempli

Effets : La personne protégée conserve le droit d'accomplir tous les actes de la vie civile, sauf ceux confiés au mandataire. Celui-ci est choisi en priorité parmi les proches. Si c'est impossible, un professionnel agréé sera désigné.

2/ L'HABILITATION FAMILIALE

Plus simple à obtenir et à mettre en place qu'une tutelle ou une curatelle, l'habilitation familiale donne l'autorisation à un membre de la famille d'une personne âgée reconnue inapte, de prendre des décisions administratives à sa place. Cette mesure prend fin à l'expiration du délai fixé ou au décès de la personne. *Effets* : L'habilitation peut être générale ou limitée à certains actes.

3/ LA CURATELLE POUR PERSONNE ÂGÉE

Ce régime s'applique aux personnes qui ont besoin d'être assistées dans les actes de la vie civile. Il existe 3 degrés de curatelle : **1.** Simple : la personne accomplit seule les actes de gestion courante mais doit être assistée pour des actes plus importants. **2.** Aménagée : le juge énumère les actes que la personne peut faire seule. **3.** Renforcée : le curateur perçoit les ressources de la personne et règle ses dépenses sur un compte ouvert au nom de celle-ci.

La demande doit comporter :

- Un certificat médical circonstancié
- L'énoncé des faits
- L'identité de la personne à protéger
- Le formulaire de demande cerfa 15424*01 dûment rempli.

4/ LA TUTELLE POUR PERSONNE ÂGÉE

Cette mesure s'adresse à une personne majeure ayant besoin d'être représentée de manière continue dans les actes de la vie civile du fait de l'altération de ses facultés. Le juge fixe la durée, qui ne peut excéder 5 ans (10 ans dans certains cas, depuis la réforme de février 2016)

La demande doit comporter :

- Un certificat médical circonstancié
- L'énoncé des faits
- L'identité de la personne à protéger
- Le formulaire de demande cerfa n°15424*01 dûment rempli.

Effets : La personne protégée ne prend seule que les décisions relatives à sa personne ou à sa famille. Le tuteur peut effectuer seul les actes d'administration. Toute décision concernant les actes de disposition (vente d'un bien, testament) devra être autorisée par le juge ou le conseil de famille.

5/LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Il permet à une personne de désigner à l'avance la (ou les) personne(s) qu'elle souhaite être chargée(s) de veiller sur sa personne et sur son patrimoine, lorsqu'elle ne sera plus en état de le faire seule. La demande doit comporter :

- Un certificat médical circonstancié
- L'énoncé des faits
- L'identité de la personne à protéger
- Le formulaire de demande cerfa n°13592*02 dûment rempli

Effets : Les actes qu'un mandataire peut réaliser sans autorisation du juge diffèrent selon le type de mandat : notarié (autorisant les actes de disposition du patrimoine) ou sous seing privé (limité aux actes d'administration).

6/LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ : (MASP) LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE (MAJ) :

La Masp : Cette mesure, mise en œuvre par les services sociaux du département, consiste à aider une personne dont la santé ou la sécurité est menacée par ses difficultés à gérer ses ressources. Sa durée peut varier de 6 mois à 2 ans.

La Maj : Cette mesure s'impose au majeur : un mandataire judiciaire perçoit et gère tout ou partie des prestations sociales de la personne afin de rétablir son autonomie dans la gestion de ses ressources. Sa durée ne peut excéder 2 ans. Important : C'est le juge des tutelles qui décidera quelle est la mesure la plus appropriée en appliquant les 3 principes suivants :

- Le principe de nécessité (l'altération des facultés doit être établie médicalement).
- Le principe de subsidiarité (la protection la plus souple est d'abord examinée).
- Le principe de proportionnalité (les besoins de protection sont déterminés au cas par cas).

PENDANT COMBIEN DE TEMPS FAUT-IL CONSERVER LES DOCUMENTS DE LA VIE COURANTE ?

Liés à La famille : De manière générale les documents liés à l'état civil de la personne, actes d'état civil, naissance, livret de famille, contrat de mariage jugement de divorce, sont des documents à conserver de manière permanente. Seuls les diplômes ne peuvent pas être dupliqués, il faut donc les conserver précieusement.

Les impôts :

Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu (ainsi que les justificatifs) sont à conserver durant 3 ans à partir de l'année d'imposition - les déclarations 2016 sont à garder jusqu'à fin 2019. Les avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation) sont à conserver 1 an. Vous pouvez demander une réédition des documents auprès de votre centre des impôts

Liés au travail :

Documents à garder jusqu'à la liquidation de votre retraite : les contrats et certificats de travail, les fiches de salaire ainsi que les attestations de paiement des indemnités journalières maladie avant 2011 (après 2011 vous pouvez les retrouver sur votre espace Ameli). Lors de la fin de votre contrat : les attestations Assedic ou Pôle Emploi sont à conserver jusqu'à obtention de l'allocation chômage et le reçu de solde de tout compte pendant 6 mois. Les titres de paiement de la pension de retraite sont à garder de manière permanente.

Liés à vos contrats :

de manière générale vous devez conserver vos contrats et quittances durant au minimum la durée de validité du contrat. Les factures de gaz, électricité et d'eau sont à conserver 5 ans.



L'ALLOCATION ADULTES HANDICAPÉS (AAH)

L'AAH vise à assurer aux personnes handicapées, sans ressource ou disposant de ressources modestes, un revenu minimum garanti pour faire face aux dépenses de la vie courante. Le droit à l'AAH n'est ouvert que lorsque la personne handicapée ne peut prétendre à un avantage viellesse, d'invalidité ou d'une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH.

CONDITION D'OCTROI

- **Condition d'âge** : l'AAH est ouverte à toute personne handicapée à partir de 20 ans (ou de 16 ans si la personne a cessé de remplir les conditions exigées pour ouvrir droit aux prestations familiales) jusqu'à l'âge de la retraite pour les bénéficiaires ayant un taux d'incapacité inférieur à 80%.
- **Condition de résidence** : l'AAH est ouverte à toute personne de nationalité française ou étrangère, qui doit donc disposer d'un titre de séjour ou document justifiant de la régularité du séjour en France.
- **Condition liée au handicap** : l'AAH est ouverte à toute personne atteinte d'une incapacité permanente au moins égale à 80%. Le taux peut être inférieur s'il est reconnu à la personne une restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi.
- **Condition de ressources** : les ressources (revenu N-2) ne doivent pas dépasser un plafond annuel de ressources fixé (au 01/11/2019) à 10 800€ pour une personne seule, 19 548€ pour une personne en couple (majoration de 5 400€ par personne supplémentaire à charge). Les revenus provenant d'une activité professionnelle en milieu ordinaire sont en partie exclus du montant des ressources prises en compte pour le calcul de l'allocation.

Les ressources sont étudiées par la Caisse d'Allocations Familiales, chargée du paiement de cette prestation. À partir de l'âge légal de départ à la retraite, le bénéficiaire doit faire valoir ses droits de base à la retraite. En revanche, depuis le 01/01/2017, les allocataires atteints d'une incapacité permanente d'au moins 80% conservent leur AAH, lorsque la retraite qu'ils perçoivent est inférieure à son montant et ne sont plus tenus de demander l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées.

CE QU'IL FAUT FAIRE

La demande d'Allocation aux Adultes Handicapés doit être déposée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) au moyen du formulaire Cerfa n°15692*01 accompagné du certificat médical Cerfa n°15695*01 daté de moins de 6 mois et de tous les justificatifs nécessaires à l'étude du dossier.

Après étude du dossier par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), l'AAH peut être accordée sans limitation de durée pour les personnes qui présentent un taux d'incapacité permanente d'au moins 80% et dont les limitations d'activité ne sont pas susceptibles d'évolution favorable. Seule la CDDPAH est habilitée à prendre la décision d'attribution ou de rejet de l'allocation. Le dossier est ensuite transmis à la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise en paiement.

AVANTAGES FISCAUX

En plus du versement mensuel, l'AAH donne droit à l'affiliation gratuite et automatique au régime général de l'assurance maladie et maternité, à une exonération de la taxe d'habitation et à la réduction sociale téléphonique.



MONTANT DE L'ALLOCATION

Le montant de l'AAH varie en fonction des ressources de la personne handicapée. Ainsi, la personne qui ne dispose pas de ressources peut percevoir le montant maximum de l'AAH. Ce maximum est fixé à 902,70€/mois (montant au 01/04/2020). Lorsqu'une personne handicapée perçoit d'autres revenus que l'AAH, elle peut bénéficier d'une allocation mensuelle réduite, (AAH différentielle), dont le montant correspond à la différence entre la moyenne mensuelle de ses autres revenus et les 902,70€ de l'AAH (au 01/04/2020). Sont notamment concernés les revenus qui proviennent d'une pension d'invalidité, d'un avantage vieillesse, d'une rente accident du travail.

L'AAH est attribuée à comptée du 1^{er} jour du mois civil suivant celui du dépôt de la demande. En cas d'hospitalisation (au-delà de 60 jours), le montant de l'AAH est réduit; le bénéficiaire conserve 30% du montant mensuel de l'allocation. Cette réduction n'est cependant pas appliquée si l'allocataire est astreint au forfait journalier, s'il a au moins un enfant ou un ascendant à charge, si son conjoint ne travaille pas pour un motif reconnu valable par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Le montant des droits mensuels à l'AAH est calculé chaque trimestre pour les personnes qui ont un emploi en milieu ordinaire de travail, en fonction des ressources et de celles du conjoint que la personne handicapée déclare à la CAF en renvoyant dûment complété et signé le formulaire de « *Déclaration trimestrielle AAH* ». Ainsi le montant de la prestation est calculé au plus près de la situation familiale et professionnelle de la personne handicapée. Ce dispositif consiste à mieux adapter le montant de l'allocation à la situation des bénéficiaires. Afin que les titulaires de l'AAH restent éligibles à la CMU-C et à l'ACS, un abattement est instauré sur les prestations versées à partir de novembre 2019.



Souvenons nous ...

18 JUIN : L'EFFONDREMENT, L'ESPOIR

18 juin 1815

Temps épouvantable, réduisant fortement la mobilité de la cavalerie et de l'artillerie, ordres mal transmis et ambigus, manque de coordination entre les armes avec des charges de cavalerie menées par Ney ,brouillonnes et sans infanterie ,l'appui de l'artillerie totalement oublié, des erreurs de cartographie , un empereur malade , fatigué et hésitant dans ses choix , l'absence de Murat et de Berthier qui se fait cruellement sentir.... 20h30 la défaite française est totale. L'épopée impériale s'achève par le désastre de Waterloo, à 20 kms au sud de Bruxelles. L'Empereur abdiquera quatre jours plus tard, le 22 juin 1815.



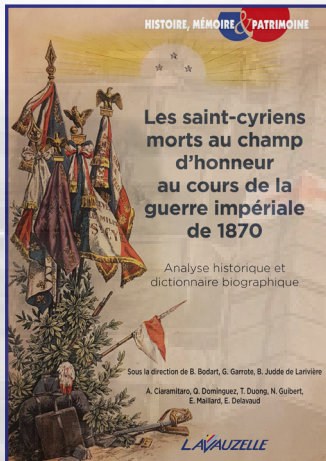
18 juin 1940

En trois semaines, l'armée française a été balayée par les assauts allemands. L'armistice est signé en forêt de Compiègne mettant fin à la bataille de France déclenchée le 10 mai 1940. La France métropolitaine est divisée en deux, la zone nord est occupée. Le 17 juin, alors que réfugiés et soldats errent sur les routes dans le plus grand désordre, le Maréchal Pétain, depuis Bordeaux annonce qu'il faut cesser le combat. Londres : le sous-secrétaire d'état à la défense et à la guerre, le Général De Gaulle, grâce à l'appui de Churchill, lance son appel du 18 juin sur les ondes de la BBC, reprochant à Pétain le principe même de l'armistice, et demandant aux français de poursuivre le combat : bien que peu entendu en France , il s'agit là de l'acte fondateur de la France libre. Désormais l'espoir renaît. Dès 1942, des milliers de volontaires rejoignent les FFL tandis que Jean Moulin, représentant du Général œuvre à l'union des mouvements de résistance .La France sera libérée à l'automne 1944.



LES SAINTS-CYRIENS MORTS AU CHAMP D'HONNEUR AU COURS DE LA GUERRE IMPÉRIALE DE 1870

Les Éditions Lavauzelle



Beaucoup a été dit sur les causes de cette guerre impériale : l'empereur malade, des intrigues de cour, un ministre de la Guerre déficient, l'impréparation des officiers généraux... Notre objectif a été de mettre en exergue les destins des saint-cyriens tombés au champ d'honneur, au travers d'une approche biographique mais aussi au moyen d'une analyse de groupe par les individus.

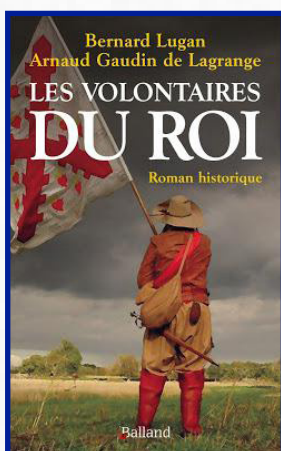
A défaut de pouvoir reconstituer leur vie, nous nous sommes efforcés de retracer leur carrière, de découvrir leurs origines et de comprendre les circonstances de leur mort. Les dossiers de la Légion d'honneur et du Service historique de la Défense, les registres de l'état-civil et le travail de recherche effectué par la Saint-Cyrienne ont permis d'esquisser leurs parcours, et ainsi de mieux connaître ces hommes et de mieux saisir les dynamiques qui traversent ce groupe. Le lecteur trouvera, en plus du dictionnaire biographique, une synthèse de la campagne, que Zola a cruellement résumée d'un mot : la Débâcle. Enfin, une analyse historique

est également proposée pour comprendre les raisons de la défaite. Cet ouvrage collectif comporte une étude historique produite par le capitaine Benoit Bodart, le lieutenant Gabriel Garrote, docteurs en histoire, et Bruno Judde de Larrivière, agrégé de géographie, et sous leur direction, un dictionnaire réalisé par six élèves de Saint-Cyr Coëtquidan, A. Ciaramitaro, Q. Dominguez, T. Duong, N. Guibert, E. Maillard et E. Delavaud, de la promotion général Fourcade.

Les droits d'auteur seront reversés par les auteurs à UNC - Veuves et Orphelins de Guerre

LES VOLONTAIRES DU ROI

Un roman historique de Bernard Lugan et Arnaud de Lagrange

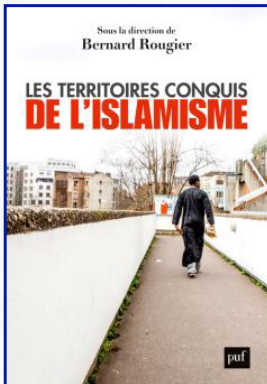


1789-1794, bien décidé à « torcher les félons », Septime de Saint-Mayeul, héritier spirituel du Connétable de Bourbon, entre en guerre contre la Révolution et ses partisans. Sans illusion sur les destinées politiques du pays, conscient de vivre un crépuscule, avec quelques compagnons aussi déterminés que lui, il mène sa « petite guerre » au cri de « Vive le Roi quand même ! », qui pourrait être un « Vive le roi pourtant ». Septime de Saint-Mayeul sait en effet que le royaume de France ne sera plus ce qu'il fût. La chaîne étant brisée, plus jamais un Roi ne guérira les écrouelles... A travers la vie de ce personnage haut en couleur dont la devise « Plutôt le sang de mon ennemi sur mon sabre que mon sang sur le sien » sert de programme, le lecteur traversera un demi-siècle d'histoire tumultueuse qui le mènera des hautes futaies de la forêt de Tronçais aux intrigues de Versailles ; de l'épopée de la Nouvelle-France aux fracas de la Révolution et des gloires de l'Empire aux déceptions de la Restauration.



LES TERRITOIRES CONQUIS DE L'ISLAMISME

Sous la direction de Bernard Rougier



Comment une multitude de réseaux islamistes sont-ils parvenus à constituer des enclaves idéologiques à l'intérieur des quartiers populaires ? L'enquête événement de Bernard Rougier nous plonge au cœur de ces espaces et nous révèle la manière dont un collectif religieux islamiste se construit au jour le jour dans - et souvent contre - la société française. Elle décrit également la rencontre entre les logiques idéologiques musulmanes et les logiques sociales et politiques françaises qui ont permis à des foyers idéologiques et institutionnels situés au Proche et Moyen-Orient arabe ou au Maghreb de diffuser avec succès leurs conceptions de l'islam dans les banlieues des grandes métropoles françaises et européennes.

L'ouvrage documente le fonctionnement des réseaux islamistes dans plusieurs communes (Aubervilliers, Argenteuil, Tremblay-en-France, Mantes-la-Jolie par exemple) où se nouent des sociabilités militantes profondément intégrées dans la vie des quartiers. À la façon du communisme municipal des années 1950, des écosystèmes islamistes maillent l'espace local, en combinant diverses matrices de sociabilité, dans les lieux de culte, les espaces de consommation, de loisir, de vie (logements sociaux, foyers d'immigrés) ou d'activités professionnelles (agents de sécurité, employés de mairie, chauffeurs de bus). Lieu emblématique, la prison offre enfin un prisme exceptionnel pour comprendre ces dynamiques globales dans un espace confiné.

HISTOIRE SECRÈTE DE LA DGSE

Jean Guisnel



Voici, pour la première fois, une enquête complète sur la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), théâtre de la fameuse série Le Bureau des légendes. La DGSE n'a qu'un but : défendre les intérêts de la France. Pour cela, la loi l'autorise à "entraver" clandestinement, à l'étranger, les ennemis de notre pays. Si la Boîte, comme la surnomment ses 7 000 agents, baigne dans le secret, l'ouverture est très nette, et, paradoxalement, plus personne ne parle aujourd'hui de la DGSE sans évoquer sa spectaculaire vitrine, Le Bureau des légendes, que notre enquête éclaire d'un jour nouveau. Assassinats ciblés, infiltration croissante des services russes, chasse aux "taupes" chinoises, cyberguerre, opérations secrètes en Afrique..., autant d'histoires inédites, enfin révélées dans ce livre. C'est aussi le quotidien des agents secrets qui est dévoilé : de leur entrée dans le service, sur concours ou par contrat, à leur plongée dans l'espionnage sous une identité fictive – la fameuse " légende "...





GROUPEMENT HÉRAULT AVEYRON LOZÈRE

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 MAI 2020

Compte tenu des mesures de sécurité prises par le gouvernement, cette réunion s'est tenue avec un effectif réduit sous la forme d'un bureau élargi pour respecter la réglementation sanitaire, chez notre trésorière Sara Schon, l'accès à l'USID n'étant pas autorisé pour l'instant. Étaient présents :

- le bureau du groupement : Claude Gradit (président), Jean-Claude Rivenq (secrétaire général), Serge Le Cloirec (secrétaire général suppléant), Sara Schon (trésorière), mais pas les 5 vice-présidents ;
- les responsables des marches et randonnées : Marc-Alain Wood et Jean-Michel Sanjuan ;
- les rédacteurs de notre bulletin : Maurice Beaune et son successeur Philippe Bosch. Si l'AG avait eu lieu le 23 avril, ces deux nouveaux membres auraient été certainement confirmés dans leur fonction.



1. A 9H30, le président ouvre la séance. Il remercie Sara Schon pour son hospitalité ainsi que les membres présents ; il présente ensuite l'ordre du jour qui est approuvé. En avant-propos, il évoque avec regret la démission du CoDir, pour raisons personnelles, du colonel(er) Michel Brunet, en le remerciant chaleureusement pour son dévouement pendant plus de 10 ans comme délégué social du groupement où il a fait preuve d'une expertise de haut niveau qu'il a mise au service de nombreux(es) adhérent(e)s. Toujours membre du groupement, il reste présent pour apporter son aide à celles et ceux qui le souhaitent.

2. Approbation du procès-verbal du 2 mars 2020 : Le procès verbal, approuvé par l'ensemble du CoDir, a déjà fait l'objet d'une diffusion sur notre site.

3. Point du secrétaire général : Il n'y a pas eu de réunion au cours du mois d'avril mais un échange d'informations par courriels. Mouvements d'effectif depuis la dernière réunion du 2 mars :

- confirmation de l'adhésion de madame Élisabeth Sanjuan, fille d'officier et sœur de Jean-Michel Sanjuan ;
- décès de 2 adhérentes : mesdames Annick Champagne de Labriole et Zite Maurer,
- décès de Mireille Baradel, épouse du lieutenant-colonel (er) René Baradel et de Paul Joseph, père du colonel (er) Jean-Pierre Joseph,
- démission de madame Michèle Brunet épouse de Michel Brunet. A ce jour le groupement compte 573 adhérents

4. Situation financière : La situation financière est saine et n'appelle pas de remarque particulière. 75% des effectifs sont à jour de leur cotisation.

5. Action sociale : Nous prenons des nouvelles des personnes confrontées à des problèmes de santé : Francis Amans, Jean Colin, André Geyres, Paul de Lartigue et Marie-Madeleine Miquel. Marcel Pierrieau a désormais bien récupéré de son intervention chirurgicale après son anévrisme de l'aorte. Jean-Pierre et Lyna Reynaud sont totalement rétablis après avoir contracté le covid-19. Bien d'autres sont dans leur confrontation quotidienne. Que toutes ces personnes soient assurées de notre soutien amical et n'hésitent pas à nous remonter leur situation.

6. Activités passées : Depuis le 3 mars et jusqu'à ce jour aucune activité n'a été possible. Il en est ainsi des conférences, des AG nationale ou groupement, du repas des dames, des sorties culturelles et touristiques. La journée festive de saint Gervais sur Mare, prévue le 14 juin prochain qui rassemble chaque année un nombre important de participants est supprimée.



Activités reportées : Notre assemblée générale, quant à elle, a dû être reportée. Il ne nous est pas possible aujourd'hui d'en fixer définitivement la nouvelle date, le gouvernement n'ayant pas fait connaître les modalités d'organisation s'appliquant à ce type de réunion. Nous indiquons provisoirement la date du 15 octobre

Reprise des marches et des randonnées : Ces activités sont reprises dès le mardi 19 mai. Bien entendu, elles seront organisées de façon à respecter scrupuleusement les directives sanitaires qui seront rappelées à chaque participant et complétées par les consignes élaborées par les responsables.

7. Voyages touristiques : La croisière sur le Douro prévue du 28 septembre au 5 octobre 2020 est maintenue pour l'instant ; la décision de son maintien ou de son annulation ne devrait intervenir qu'au début septembre. Dans l'attente, le règlement du solde ne sera pas demandé. Si la croisière est annulée, les inscrits seront remboursés avec les délais habituels en la matière. A noter qu'une cabine double est disponible. En ce qui concerne le voyage dans les Pouilles prévu du 2 au 9 mai 2021, le projet, tel qu'il a été présenté, est maintenu.

Les inscriptions sont reçues par Michel Dumarché sans versement d'acompte pour le moment.

8. Le site : Pas de lettre d'info pour le mois d'avril.

9. Le bulletin : Le bulletin 1/2020 a fait l'objet exclusivement d'une diffusion via internet car l'atelier Kennedy où il est imprimé est fermé pour raison sanitaire depuis le 10 mars et nous n'avons pas d'information sur la reprise de ses activités. Compte tenu de cette situation, un feuillet d'informations actualisées de 4 pages sera réalisé par Maurice Beaune pour la mi-juin et adressé à tout le monde, soit par courriel, soit par courrier postal pour les non-internautes. La parution du bulletin 2 /2020 est maintenue au 15 septembre et sa rédaction sera assurée par Philippe Bosch.

Fin de réunion à 11h30 sans embrassade.

La prochaine réunion du CoDir est envisagée le mercredi 10 juin à 9h30 à la maison des ACVG à Lattes selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.



ASSEMBLEE ANNUELLE DU GROUPEMENT DE FRANCHE COMTE



L'assemblée annuelle du groupement de Franche-Comté s'est réunie le 24 janvier 2020. Après un hommage à nos morts et à la mémoire des militaires morts pour la France, en service commandé et en opérations, le Président remercie chaleureusement le LCL® François **PELLETRAT** de **BORDE** pour son action pendant plus de huit ans comme secrétaire/trésorier. Au cours de cette assemblée les points suivants ont été traités :

- Rapport moral et d'activité
- Effectifs
- Bilan financier
- Désignation des nouveaux secrétaire et trésorier



La séance s'est terminée sur une intervention du Vice-Amiral Miche OLHAGARAY, Président de ANOCR.



GROUPEMENT HAUTE SAVOIE

JOURNÉE INTERNATIONALE DES INFIRMIÈRES (J.I.I. / 12 MAI 2020)



• **3 Mai** : le « *Trait d'Union de l'UNOR* », publication temporaire pendant le confinement, évoque la J.I.I. : « *Depuis 1965 la naissance de Florence NIGHTINGALE, le 12 mai 1820 est*

célébrée dans le monde entier pour promouvoir les conditions de travail de l'art infirmier. Infirmière hors du commun, féministe, Florence NIGHTINGALE, héroïne de la guerre de Crimée (1853-1856) a posé les bases de la profession contemporaine et en a fait une bonne pratique respectée ». Ci-dessous une fiche biographique présente Florence NIGHTINGALE

• **7 Mai** : le « *Bulletin résilience haute-savoiarde n°4* », publication temporaire réalisée par sept associations du « *monde combattant* » appelle à des propositions de remerciements à l'occasion de cette J.I.I. 2020. Le 11 Mai en liaison avec Autorités concernées il est finalement retenu par six associations (logos en en-tête) deux gestes symboliques de remise de bouquets de fleurs à des Infirmières :



• **12 Mai** : à 17h à la 67^{ème} Antenne médicale commandée par le médecin-chef Benoit CALVOT, assisté du médecin-principal Gwenaëlle MILLAT en présence du Colonel

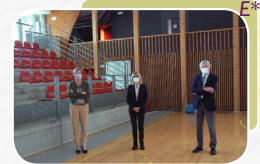
DMD - Chef de Corps du 27^{ème} BCA Ivan MOREL :



• **12 Mai** à 18h au site de la « *Brigade Infirmière Anancy covid-19* » (Anancy), en présence du Docteur Charles MERCIER-GUYON (représentant Monsieur le Maire

d'Anancy), directeur de la Brigade et du Centre covid-19. Remise d'une Lettre à Mesdames les Députées des 1^{ères} et 2^{èmes} circonscriptions, Mesdames les députées Frédérique LARDET et Virginie RIOTTON, rappelant la filiation entre les Infirmières héroïnes des champs de bataille et celles en « *première ligne* » contre l'épidémie du covid-19, et exposant aux Élués de la Nation le souhait que le Politique arme le Corps médical français d'un système de santé sans faille.

Par ces deux gestes, les six Associations de défenseurs de la France combattante et des liens armée-nation ont tenu, en cette « *Journée internationale des Infirmières* » célébrée alors que continue la lutte contre une tragique pandémie, à rendre hommage aux Infirmières mais aussi à travers elles à tout le corps médical, aux personnels soignants et aux équipes supports.



A* : Jacques GONNET (UDASOR) Alain COURTOIS (AOR)

B* : Gwenaëlle MILLAT + 3 infirmières. Guy DELUZURIEUX (ANOCR-ASAF) - J. GONNET - A. COURTOIS

C*D* : Nathalie, Cédric, Emilie, Sylvie, ... Charles, Pascale

E* F* : Valérie RIOTTON députée 1^{ème} circonscription - Frédérique LARDET députée 2^{ème} circonscription - Alain COURTOIS (AOR 74)



ANOCR
ASSOCIATION NATIONALE
DES OFFICIERS DE CARRIÈRE
EN RETRAITE





FLORENCE NIGHTINGALE (1820-1910)



- **1883** - décorée de la Royal Red Cross par la reine Victoria
- **1907** - première femme décorée de l'Ordre du mérite
- **1908** - décorée de l'Honorary Freedom of the City of London

Florence NIGHTINGALE est la véritable créatrice du métier d'infirmière. Deux ans de Guerre de Crimée la rendirent célèbre sur une vie de quatre-vingt-dix ans consacrée à la formation des infirmières. Pionnière de l'utilisation de la statistique dans sa profession et des soins infirmiers modernes, elle est la véritable fondatrice de l'épidémiologie. Son engagement féministe fait également partie des plus importants de son époque.

Issue d'une riche famille de la haute société britannique activement engagée politiquement, la petite Florence a à sa disposition tout ce dont un enfant peut rêver mais a un dégoût de l'existence qu'elle mène. Éduquée par ses parents chrétiens libéraux un peu dogmatiques elle apprend le latin, le grec, l'allemand, l'italien, ainsi que l'histoire, et la philosophie. Les NIGHTINGALE organisent et financent des soins médicaux aux villageois. Durant son enfance et son adolescence Florence entend des voix et souffre d'épisodes de rêves éveillés. Elle se bat véritablement avec elle-même et a énormément de mal à accepter l'image de la féminité qui règne dans le milieu bourgeois de l'époque victorienne.

En janvier 1837, une épidémie de grippe frappe le sud de l'Angleterre. Pendant quatre semaines Florence joue le rôle d'infirmière, gouvernante, soutien moral et médecin. Le 7 février 1837 Florence entend la voix de Dieu l'enjoignant de s'engager au service de ses semblables : la misère des années 40 est la révélation de sa vocation d'infirmière. Elle se révèle particulièrement douée en mathématiques, notamment en statistiques. Sa mère aimerait qu'elle se marie. Très jolie, Florence, courtisée dès 1842 par le populaire politicien et poète Richard Monckton MILNES remet sa décision quant au mariage, ne voulant pas reproduire le modèle maternel fondé sur les règles mondaines de la bourgeoisie de son temps. Obsédée par la piètre qualité des soins elle sollicite dès l'été 1845 ses parents pour exercer comme infirmière, profession inconvenante pour une jeune fille de la haute société. Ils refusent.

Elle a l'intention de fonder un établissement protestant de soins équivalent aux sœurs soignantes catholiques. Alors qu'elle voyage en Europe elle rencontre Sidney HERBERT (Secrétaire à la Guerre 1845-1846). Elle rejette le rôle d'épouse et de mère alors réservé aux femmes de son rang. Au début de 1851 elle suit une formation de trois mois à l'hôpital de Kaiserswerth. Fin 1852 elle part pour des stages hospitaliers à Paris, et en août 1853 prend le poste de surintendante bénévole à l'« *Institut pour les soins aux dames malades* » de Londres (27 lits). Vers l'âge de 34 ans, elle devient l'un des meilleurs spécialistes dans le domaine hospitalier, qu'il s'agisse de construction d'hôpitaux ou de soins à y dispenser.

En réaction aux pertes considérables des troupes britanniques à la guerre de Crimée commencée en 1853, Florence obtient une intervention humanitaire. Le 21 octobre 1854 elle et 38 infirmières volontaires sont envoyées à la Caserne Selimiye à Scutari (Istanbul / Turquie). Elle réorganise les soins aux patients. Elle gagne l'estime de tous les soldats anglais et devient célèbre sous le nom de « *La Dame à la lampe* », visitant les blessés la nuit pour les reconforter. Cette expérience influence sa carrière : elle affirme par la suite l'importance des conditions sanitaires. Elle contribue ainsi à réduire le nombre de morts au sein de l'armée en temps de paix, et se consacre à la conception sanitaire des hôpitaux. L'introduction de femmes infirmières dans les hôpitaux militaires à l'établissement du « *Fonds Nightingale* » pour la formation des infirmières.

Recourant fréquemment aux analyses statistiques dans ses compilations, analyses et présentations de données sur les soins médicaux et la santé publique, pendant la Guerre de Crimée Florence NIGHTINGALE est une pionnière de la présentation visuelle de l'information. Accueillie en héroïne à son retour en Grande-Bretagne en août 1856 Florence se retire à l'écart de la foule et continue à travailler dans la discrétion. Souffrant de dépression et atteinte par une chronique de brucellose elle joue un rôle central dans la « *Commission royale pour la Santé* » dans l'Armée mise sur pied en 1858. Son rapport transforme le système de santé britannique. En 1858, elle est la première femme à être élue membre de la « *Royal Statistical Society, pour sa contribution aux statistiques de l'Armée et aux statistiques comparatives des hôpitaux.* »



Grâce au « *Fonds Nightingale* » elle crée le 9 juillet 1860 l'« *École de formation NIGHTINGALE* » au St Thomas' Hospital, devenue l'« *École d'infirmières et de sages-femmes* » du King's College de Londres. En 1860 elle publie « *Notes on Nursing* », un petit livre de 136 pages établissant les principes des soins (observation soignée et sensibilité aux besoins du patient).

« *Notes on Nursing* » a été considéré comme un texte classique d'introduction aux soins infirmiers, traduit en onze langues étrangères et toujours d'actualité. Elle contracte une forme grave de fibromyalgie, maladie chronique. Elle passe le reste de sa vie à encourager l'établissement et le développement de la profession d'infirmière et à la faire évoluer vers sa forme moderne.

En 1869, elle fonde, avec Elizabeth BLACKWELL (première femme membre de l'ordre des médecins de Grande-Bretagne) le Collège médical des femmes (Women's Medical College). Dans les années 1870, elle est la mentor de la grande pionnière des soins infirmières aux États-Unis et au Japon, Linda Richards. En 1873, le « *Système Nightingale* » pour la formation des infirmières est adopté aux États-Unis. Elle devient membre honoraire de l'« *American Statistical Association* » En 1896, Florence NIGHTINGALE doit s'aliter. Elle meurt le 13 août 1910 dans sa maison de Londres. Elle écrit 200 livres, rapports et brochures. Florence fut aussi une femme exceptionnelle car elle fut aussi une véritable chercheuse, un véritable savant et, fait remarquable, elle était autodidacte. Elle fut la première personne à employer les statistiques pour étayer ses dires.

Florence NIGHTINGALE est également un personnage important du féminisme anglais puisqu'à une époque où les femmes étaient d'éternelles mineures, elle est parvenue à suivre ses choix, a décidé de ne pas se marier ; et de l'abolition de la prostitution. Elle se battit en revanche pour que les femmes aient un « *autre rôle* » que celui dans lequel la société les confinait.



BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Grade (ou celui du conjoint) _____

Décorations : _____

Ancien combattant OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;

a connu l'existence de l'ANOCR par ..

Signature et date :

Tarifs des cotisations et abonnements au 1 ^{er} janvier 2019						
Grades ou équivalent dans les autres armées, armes et services	Officiers			Conjoints survivants		
	Cot.	Abon.	Total	Cot.	Abon.	Total
Off. subalterne	15.00€	10.50€	25.50€	7.50€	5.50€	13.00€
Commandant	18.00€	10.50€	28.50€	9.00€	5.50€	14.50€
Lt-colonel	20.00€	10.50€	30.50€	10.00€	5.50€	15.50€
Colonel	23.00€	10.50€	33.50€	11.50€	5.50€	17.00€
Général	29.00€	10.50€	39.50€	14.50€	5.50€	20.00€

(*) Les cotisations sont dues pour l'année civile et doivent être versées au cours du 1^{er} trimestre de chaque année.

La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Le règlement de la cotisation ainsi que les dons donnent droit à un reçu fiscal.

Ci-joint le règlement :

Cotisation

Cotisation et abonnement

(1) Entourer la réponse



HOMMAGE

LE GÉNÉRAL SERGE AUZANNEAU



Le **Général Serge AUZANNEAU** nous a quitté le 5 juin 2020 dans sa 89^e année.

Serge AUZANNEAU appartenait à la promotion « *Ceux de Diên Biên Phu* » Il était un parmi les 691 officiers de cette promotion de St Cyr qui ont connu des parcours

de vie assez extraordinaires et particulièrement diversifiés. Ces officiers ont vécu toute une série de moments différents, parfois forts et difficiles : la fin de l'Armée d'Afrique, la décolonisation, les restructurations, la guerre froide. Cette promotion, comme celles qui sont passées entre 1945 et 1959 à l'école de formation des officiers de l'Armée de Terre de Coëtquidan, était composée de jeunes hommes issus de deux concours distincts. Ceux admis à la suite du concours direct, préparé dans des lycées militaires, les corniches. Ils étaient 349. Et ceux, sous-officiers au potentiel confirmé qui, après une année d'étudiant en école militaire à Strasbourg, étaient admis sur concours à l'Ecole Spéciale Militaire Inter Armes, l'ESMIA. 342, dont Serge, rejoignirent ainsi le camp militaire breton en septembre 1953.

Artilleur à la sortie de l'ESMIA, un an plus tard, il se retrouvera, comme beaucoup de ses camarades, fantassin dans un groupe de marche sur la frontière algéro-marocaine. Puis il redevient artilleur sol-sol en assurant la défense du barrage avec les batteries radars-canon. Poursuivant sa carrière d'officier au sein de l'artillerie, il sera breveté technique de l'enseignement supérieur militaire et chargé de l'expérimentation technique du Roland, le nouveau système d'arme lanceur de missiles anti-aérien devant alors équiper l'Armée de Terre. De 1979 à 1981, il commande le 57^{ème} Régiment d'Artillerie sol-air à Bitche, assurant sa transformation en régiment Roland.

Puis il devient successivement chef du groupement artillerie, adjoint technique, puis directeur adjoint de la STAT, la section technique de l'armée de Terre à Satory. En octobre 1988, il fait ses adieux aux armes comme général et tourne la page d'une belle carrière militaire. Mais le général deuxième section Serge AUZANNEAU ne restera pas longtemps inactif. Il est très vite repéré et recruté par la SOFMA, la Société Française de Matériels d'Armement, dont le profil l'intéressait. Il y crée et met sur pied un service marketing. Cela le conduira, au cours des huit années passées au sein de cette société, à se déplacer sur plusieurs continents et dans de nombreux pays.

Après avoir quitté le monde de l'entreprise, il ne restera pas inactif. Officier de la Légion d'Honneur, il mettra ses qualités humaines d'engagement et d'ouverture vers les autres, reconnues de tous ceux qui l'ont côtoyé, au service d'associations et, en particulier, de la Société des Membres de la Légion d'Honneur. Il assurera ainsi, sans discontinuer, la présidence du comité local de Brie - Tournan – Mormant à partir du mois de mars 2005.

Aussi, c'est au nom de la section départementale et de notre comité de la Société des Membres de Légion d'Honneur que je vous exprime mon général, Serge, nos plus sincères remerciements et notre profonde reconnaissance pour avoir conduit, avec une empathie et une volonté jamais prises en défaut, l'action et les réunions des compagnons et amis de la Société des Membres de Légion d'Honneur pendant ces 15 années. Soyez certain que la relève sera assurée à la tête de notre comité qui est triste d'avoir perdu plus qu'un président, un ami fidèle dont le souvenir ne s'effacera pas.

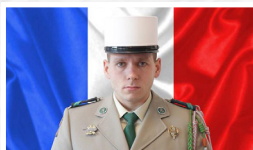
Lcl (er) Thierry CHOINIER - SMLH 77 – comité Brie - Tournan - Mormant & membre de l'ANOCR Groupement 77





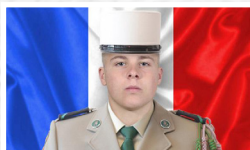
MORTS POUR LA FRANCE

BRIGADIER DMYTRO MARTYNOUK, 1 REC.



En opération dans le Liptako-Gourma, c'est à dire dans la région dite des trois frontières car située aux confins du Mali, du Burkina Faso et du Niger le brigadier **Dmytro Martynyuk** est mort en luttant contre le terrorisme dans une région où plusieurs groupes mènent des actions violentes contre les populations civiles. "Il est mort au nom de convictions et de valeurs qu'il aura défendues jusqu'à son dernier souffle", a souligné le ministère des Armées; Né en août 1991 en Ukraine, célibataire et sans enfants, Dmytro Martynyuk s'était engagé au sein de la Légion étrangère en septembre 2015. Après sa formation initiale au 4^e Régiment Étranger [RE], il a été affecté au 2^e escadron du 1^{er} REC en mars 2016.

LÉGIONNAIRE KEVIN CLEMENT, 1 REC.



Le 4 mai, un peloton du 1^{er} Régiment Étranger de Cavalerie [REC] a été pris à partie par un groupe armé terroriste [GAT] lors d'une opération de harcèlement zonal et de ratisage dans le Liptako malien.

Le légionnaire de 1^{ère} classe Kévin Clément, embarqué à bord d'un Véhicule blindé léger [VBL] a été gravement touché par un tir ennemi à la tête. Son décès a été constaté à l'antenne chirurgicale de Barkhane à Gao. Le légionnaire de 1^{ère} classe Kévin Clément allait avoir 22 ans le 5 juin prochain. Né à Luxeuil-les-Bains, il s'était engagé au sein de la Légion étrangère en septembre 2017. Après sa formation initiale au 4^e Régiment Étranger [RE], il avait été affecté au 1^{er} REC en février 2018, en tant que combattant embarqué au 1^{er} Escadron. Célibataire et sans enfant, il était titulaire de la médaille de la Défense nationale échelon bronze.

L'ADJUDANT-CHEF OLIVIER MICHEL et le **BRIGADIER VINCENT MONGUILLON** ont trouvé la mort, mercredi 15 avril 2020, lors d'un crash d'hélicoptère près de Tarbes (Hautes-Pyrénées).



Olivier Michel et Vincent Monguillon avaient 35 et 28 ans.

Originaire de La Réunion, l'adjudant-chef Olivier Michel s'est engagé en 2002 en tant que volontaire de l'armée de Terre et a participé à des missions au Gabon, en République Centrafricaine et au Mali. Il était marié et père de trois enfants.

Le Brigadier Vincent Monguillon, né en Île-de-France, avait rejoint le 5^e RHC en mars 2016. où il servait comme « *opérateur documentaliste* ». Il avait participé à une opex au Mali. Célibataire, il n'avait pas d'enfant.

SERGENT PIERRE POUGIN et L'INFIRMIER QUENTIN LE DILLAU



Le sergent Pierre Pougin de l'armée de l'air et l'infirmier Quentin Le Dillau du service de santé des armées ont trouvé la mort « *en service aérien commandé* ». Mercredi 29 avril, au cours d'un exercice d'hélicoptère à terre mené par l'escadron d'hélicoptères 1/67 « *Pyrénées* », dans la région de Biscarosse (Landes), un accident s'est produit, dont les causes ne sont pas établies.

Pierre Pougin s'était engagé en 2013 comme mécanicien dans l'armée de l'Air. D'abord affecté sur hélicoptère Fennec à Orange il réussit le concours de sauveteur-plongeur hélicoptère de l'armée de l'Air pour devenir « *plouf* ». Affecté à Cazaux au sein de l'EH Pyrénées, il poursuivait son parcours de qualification. Le sergent Pougin était célibataire, sans enfant.

Quentin Le Dillau s'était engagé en 2015 à l'école des personnels paramédicaux des armées. Diplômé d'État comme infirmier en juillet 2018, il rejoint alors la 186^e antenne médicale de Cazaux. Diplômé de « *mise en condition de survie du blessé de guerre* » il obtient son brevet militaire de parachutiste et effectue une mission de quatre mois à La Réunion. Il avait récemment participé aux évacuations médicales de patients du Covid depuis Villacoublay. Il était célibataire, sans enfant.



ÉLOGE FUNÈBRE

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE JEAN BIRÉ



Allocution prononcée par le général de corps d'armée Christophe de Saint Chamas, Gouverneur des Invalides, à l'occasion de la cérémonie d'adieux au Général d'armée Jean Biré, décédé le 3 mai. A l'Hôtel National des Invalides, le jeudi 14 mai 2020.

Général d'armée Jean Biré, Mon général, voici venu le moment des adieux que vous adressent les armées et la famille de l'Institution Nationale des Invalides, cette famille des Pensionnaires que vous aviez rejointe en 2017, et que vous avez quittés dans votre 97^e armée. C'est l'émotion que nous ressentons alors que, dans quelques instants, vous allez franchir le seuil de l'Hôtel National des Invalides, Panthéon des gloires militaires et maison des Pensionnaires, pour rejoindre le carré militaires du cimetière des Andelys, dans l'Eure, où reposent votre père et votre frère cadet, mort pour la France en Indochine en 1954. Il me revient l'honneur d'être l'interprète de tous ceux qui vous entourent aujourd'hui, après vous avoir connu, entouré, apprécié, soigné et accompagné, pour vous exprimer la reconnaissance des plus hautes autorités de l'Etat, la gratitude des Armées, l'amitié de vos frères d'armes, toute notre considération et notre chaleureuse affection.

Général Biré, vous êtes né le 7 juin 1923 à Douvrend, en Seine-Maritime. Vous commencez vos études dans un creuset de renom, le collège Saint François de Sales à Evreux; Saint-Cyprien de la promotion « *Croix de provence* » 1942, vous êtes d'abord un combattant, présent partout où les armées françaises sont engagées : vous participez à la libération du territoire, comme chef de section au bataillon du Guyenne des forces françaises de l'intérieur, puis au 6^{ème} régiment d'infanterie coloniale.

Commandant de compagnie en Indochine au 1^{er} Bataillon de Marche d'Extrême-Orient, vous effectuez ensuite deux séjours opérationnels en Algérie, le premier comme commandant de compagnie au 153^e Régiment d'infanterie; le second à la tête du 30^e Bataillon de chasseurs à pied.

Chef reconnu, cinq fois cité, vous vous distinguez par votre allant, votre sang froid et votre souci d'épargner la vie des hommes qui vous sont confiés. Vous vous affirmez ensuite comme un remarquable officier d'état-major, grâce à vos brillantes qualités intellectuelles. Vous êtes désigné pour servir à l'administration centrale puis au cabinet du ministre, où vous marquez votre entourage par votre vive intelligence, votre imagination créatrice et vos vues prospectives.

Chef très humain, équilibré et complet, vous prenez avec brio et autorité des commandements de plus en plus importants : le 2^e Groupe de chasseurs mécanisés, la 2^e brigade blindée après avoir été nommé général de brigade en 1972, enfin la 7^e division. Votre grande maîtrise de tous les aspects civils et militaires de la défense, votre connaissance exceptionnelle des problèmes d'organisation et d'emploi des Armées, votre indépendance d'esprit, vous permettent de réussir remarquablement dans les postes de haute responsabilité qui vous sont confiés par la suite, notamment celui de Chef du cabinet militaire du Ministre de la Défense (1973-1977), puis comme inspecteur de l'Infanterie en 1980.

En 1981, c'est à ce capital d'intelligence, de culture, de créativité et d'expérience que le Gouvernement fait appel, en vous confiant le poste d'inspecteur général de l'armée de terre. Dans une période délicate, marquée par la réorganisation des armées, vous êtes pour le Ministre et son cabinet, ainsi que pour les chefs d'état-major successifs, un conseiller très écouté, par la sûreté de votre jugement, votre sens aigu des réalités et votre imagination toujours en éveil. Pour le personnel de l'armée de terre, vous vous montrez un médiateur attentif et efficace, sachant placer l'intérêt général au-dessus de tous les particularismes.



En 1984, au terme de 42 années de service, votre culture et votre aisance dans les relations internationales vous valent la présidence de la Société Française de Matériels d'Armement, la SOFMA; vous y donnez toute votre mesure dans la promotion de l'armement français à l'étranger dans une conjoncture particulièrement difficile.

En 1989, vous êtes choisi par vos pairs pour présider l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite ANOCR, à laquelle vous apportez un dynamisme et une efficacité unanimement reconnus dans la réflexion stratégique, comme dans la défense de l'état militaire; vous animez avec vigueur le soutien social des adhérents en difficulté; votre action vaut à l'ANOCR d'être reconnue d'utilité publique en 1993.

Vous présidez en même temps l'Association pour le Développement et la Diffusion de l'Information Militaire ADDIM, qui édite les revues des Armées. A la satisfaction générale, vous y créez au profit des auteurs militaires la collection « *Esprit de Défense* » qui réalisera une centaine d'ouvrages en quelque dix années.

Vous présidez enfin l'Association pour le Développement des Oeuvres d'entraide dans l'armée ADO, où vous vous distinguez par votre action inlassable en faveur des militaires et civils de la Défense, en situation difficile, les blessés, les personnes âgées, les handicapés et les orphelins.

Les années passant, votre état de santé s'altère et vous conduit à demander votre admission à l'Institution Nationale des Invalides où, étant grand invalide de guerre, vous êtes accueilli en qualité de pensionnaire le 2 mai 2017.

Aux Invalides, vous étiez apprécié de tous ceux qui vont ont soigné et entouré, participant avec enthousiasme à toutes les activités proposées. Vous vous sentiez chez vous et faisiez le tour du propriétaire avec un oeil critique et constructif. Vous étiez fier de la forêt de tilleuls plantée au sud-ouest du site.

Merci de nous avoir offert cet espace ombragé tant apprécié des pensionnaires qui nous fera longtemps penser à vous. Permettez que je vous redise, comme lorsque je vous ai quitté, la veille de votre mort : Mes respects mon général ! Le 3 mai, vous nous avez quitté, paisiblement, après avoir été entouré par l'affection de toute votre famille. Général d'armée Jean Biré, vous êtes un grand officier de la légion d'Honneur. Vous avez été élevé à la dignité de grand-croix de l'ordre national du Mérite, ici même, par le Président de la République, le 2 décembre dernier.

Vous êtes titulaire de la Croix de Guerre des TOE avec deux citations et de la Croix de la Valeur Militaire avec trois citations. Vous nous quittez après une carrière exceptionnellement riche, marquée par la volonté d'innover et de faire oeuvre qui dure. Vous laissez le souvenir d'une personnalité de premier plan et d'un officier exemplaire, à la fois beau soldat, homme d'action et de réflexion.

A votre soeur, et à son mari, au vice-amiral d'escadre Jean-Baptiste Dupuis et à son épouse, à tous vos neveux et nièces et à leurs conjoints, à vos proches et amis, qui auraient aimé être là aujourd'hui, j'adresse au nom du Président de la République, protecteur tutélaire des pensionnaires, en mon nom personnel, au nom du directeur de l'Institution Nationale des Invalides et de tout le personnel soignant qui a pris soin de vous et vous a accompagné avec tant de délicatesse, au nom des bénévoles qui oeuvrent dans le cadre de l'Institution, et surtout au nom des Pensionnaires des Invalides représentés par la garde à l'étendard des Invalides, nos plus vives et nos plus sincères condoléances.

C'est pour vous qu'aujourd'hui, le drapeau qui flotte au-dessus de cette cour d'honneur est en berne, rappelant aux Parisiens que l'Hôtel des Invalides dit au revoir à un pensionnaire. Nous allons maintenant vous rendre les honneurs militaires.

Général de corps d'armée Christophe de Saint Chamas
Gouverneur des Invalides





01 AIN - Mme Sylviane **GUERIN**, le 15/04/2012.

03 ALLIER - M le Cdt Roger **LIORET**, le 31/03/2020.
Col. Jacques **BEZIAUD**, le 03 Février 2020.

06 ALPES MARITIMES - M. le LCL René **AUTRAN**,
le 13/03/2020.

11 AUDE - Marie-Josèphe **SIRAUDIN**, veuve du
médecin Col. (Air), 26/02/2020.

13 B DU RHONE - Mme **UCCIANI** Nina, veuve
du Cdt, le 05/09/2018. Général de Brigade **REMI-
GNON** Jean, le 22/09/2018. Cap. **MARY** Renée, le
31/12/2018. Cap. **GENET** Jean, le 16/06/2019. Mme
LUCIANI Raymonde, veuve du Cdt, le 08/04/2019.
Colonel **BONNEVILLE** Claude, le 30/11/2018. Cap.
BONIFACI Pierre, le 16/10/2018

14 NORMANDIE - M le GD Jean-René **PERRIN**,
le 02/04/2020. Mme Yvonne **JOLLY**, le 30/11/2009

18 CHER - M l'IGA1 André **THINAT**, le 15/04/2020

22 COTES D'ARMOR - M le médecin en chef Ber-
nard **HAMONO**, le 01/10/2019. M le médecin en
chef Jacques **LE BROZEC**, le 19/02/2020.

25 FRANCHE COMTE - Mme **TATIN** Françoise,
veuve du Col., le 02/04/2020. Le Cdt Pierre **SAIL-
LER**, le 12 mars 2020.

29 FINISTERE - M le médecin général Roger **MOUL-
LEC**, le 03/2020. M l'IGA Georges **DIVERRES**, le
22/03/2020. Mme Anne-Marie **DE SOLMINIHAC**, le
04/04/2020.

31 HAUTE GARONNE - M le MCL Jacques **DES-
PRUNIEE**, le 06/03/2020. M. le Cap. Hugues **BA-
TAILLE**, trésorier du groupement depuis 2007, le
06/04/2020. Mme Nicole **SELME** de **MONDINI**, le
01/04/2020.

32 GERS - M le GB Hubert **PASQUIER** de
FRANCLIEU, le 12/03/2020. LCL Aimé Guy **MEIL-
HO**, le 17/03/2020.

33 GIRONDE - LCL Jean-Paul **CANTON-POU-
BLET**, trésorier du groupement depuis 2012, le
17/03/2020.

34 HERAULT - AVEYRON - LOZERE - M. le
Col. Pierre **LOPEZ**, le 21/02/2020. M. le général
Jacques **PIGEAUD**, le 21/02/2020. Mme Annick
CHAMPAGNE DE LABRIOLLE, - le 01/05/2014.
Mme Denise **TUR**, le: 26/02/2020.

35 ILLE-ET-VILAINE - Mme Monique **ROBLIN**,
épouse du général, le 28 juillet 2019. Mme Fran-
çoise **DENIS**, veuve du Col., le 17 août 2019.
Le général de corps d'armée Louis **PITEL**, le 18
août 2019. Le Col. Pierre **LE LOUËR**, le 24 août
2019. Mme Berthe **AULANIER**, épouse du Col.,
le 27 août 2019. Mme Germaine **HASSELMANN**,
veuve du Col., le 18 mai 2019. Mme Clotilde **DU-
VAUFERRIER**, veuve du Col., le 9 octobre 2019.
Mme Claudine **LE MASSON**, veuve du LCL, le
31 octobre 2019. Le Cdt Serge **DE L'ESPINAY**,
le 22 décembre 2019. Mme Suzanne **PICARD**,
épouse du Col. Jean Picard, le 24 janvier 2020.
Mme Jeanne **SALIOU**, épouse du pharmacien
général, le 7 février 2020.

36 INDRE-CREUSE - le Cdt Jacques **CHAR-
BONNIER**, le 08/04/2020

40/64 LANDE - P.A. Le Cdt GACHE André, le
04/11/2019. Le Lt-Col. (er) Jean **ROUQUIÉ**, le
02/03/2020. Mme Simonne GAVENC, épouse du
Commissaire Col., le 23 mars 2020. Le Général
Jean-Charles **MOUSCARDES**, le 10 juin 2020.

44 LOIRE ATLANTIQUE - M le Cdt Jacques
COLLET, le 23/03/2020. Mme Raymonde **CHAR-
VET-LE ROUX** en mars 2020

49 MAINE ET LOIRE - ICA 2 André **MOUNIER**,
le 20/12/2019. Pharmacien en Chef Jean-Fran-
çois **SAVINA**, le 25/12/2019. Mme Jacquemine
ALBY, Vve du Col., le 10/02/2020. Le Col. Jean-
Louis **TRAVERS**, le 30/04/2020. le GCA André
DUPUY DE LA GRAND'RIVE, le 03/04/2020. le
LCL Henri **CHATELARD**, le 09/04/2020. Mme
Jeanine **DEGUEILLE**, le 26/03/2020. LCL Jean
GAUTIER 15/03/2020. LCL Bertrand **MOREAU**
de **BELLAING** (ABC) le 02/05/2020.



54 MEURTHE ET MOSELLE - MEUSE - Mme veuve Lt Maurice ROUYER, le 06/01/2012.

57 MOSELLE - Mr le LCL RUBERT Michel, le 12/04/2020.

59 NORD - PAS DE CALAIS - SOMME : le LCL Michel LUNEVILLE le 20/03/2020.

63 PUY DE DOME - le Col. Georges GI-RAUD, le 11/04/2020. M le Lt Col Guy HONORE, le 24/04/2019. Mme Ginette CAILLAUD, le 28/01/2019. M. le Col. Guy CHALMET, le 06/07/2019.

65 HAUTES PYRENEES - le Lt Col DA RUI Hugo, le : 11/03/2020.

66 PYRENEES ORIENTALES - CNE René JOAS, le 03/03/2020. GBA Michel PAYEN, le 22/04/2020. LCL Bernard DEPIGNY, le 20/03/2020. LCL Henry FREUND, le 14/04/2020. Mme Yvonne CORDIER, le: 24/03/2020.

67 ALSACE - Mle Col. BADER Guy, le 24/03/2020. le Lt-Col. MONTEIL Henri, le 01/03/2019.

69 LYONNAIS - le capitaine Pierre LAVERDURE, le 12/03/2019. le Lt-Col. Jean CHAFFANGE, le 22/02/2020, le médecin général inspecteur Marcel CHOVET, le 24/01/2019. M le médecin en chef Guy BOYER, le 22/02/2020. M. le général Jean TONNER, le 01/04/2020. Mme Jeanne FAVRE, veuve du Col., le 20/04/2020. Le Col. André CIPAN, le 23 mai 2020.

73 SAVOIE - Mme Yvette VILBERT, veuve du Col., le 15/11/2011. Mme Colette GLEVAREC Veuve du Général De CA le 12 avril 2020.

74 HAUTE SAVOIE - MME PERROCHON Claude, le 12/02/2020.

75 PARIS - le Col. BONNEFOY François, le 19/01/2019. Mme Christiane PINUS, veuve du Général de Brigade, 02/12/2019. le Col. DESPREZ Jacques, le 04/03/2020. Le GDI DE LA RUELLE Clément, le 05/05/2020. Mme GRUMBACH Monique, veuve du Cdt, en mai 2020.

77. SEINE ET MARNE - Général Serge AUZAN-NEAU le 5 juin 2020.

82 TARN ET GARONNE - le général de brigade GAUTIER Alain, le 12/04/2020.

83 VAR - le Col. Bernard COUSIN, le 11/04/2020. le Lt-Col. André VINCENT, le 09/05/2020. Le Lt-Col. Roger SIMONI, le 07/04/2020. Le capitaine Guy LESTANGUET, le 17/04/2020. Mme JUL- LIEN Suzanne, le 12/04/2020. Mme Marie Thérèse PAOLANTONACCI, le 22/05/2019. Mme Monique ROMARY, le 30/11/2009. Le vétérinaire en chef Robert LEPORI, le 02/04/2020.

85 VENDEE - le Col. (er) Augustin BAILLEZ, le 20/04/2020.

86 VIENNE - le LCL Jean CHENEBAULT, le 03/03/2020. Mme Jeannine LENIAUD, le 29/04/2013.

90 FRANCHE-COMTE - Col. Georges PERRIN, le 19 mai 2020.

91 ESSONNE - le GCA Claude LEPETIT en 2019. GD Philippe BONNET le 27/03/2020.



Découvrez
GARANTIE +
notre contrat dédié
ARTICLE L.212-1
(EX ARTICLE L.115)



SOLIDARITÉ ENTRAIDE - CONSEIL

01 43 87 43 65

Accueil téléphonique personnalisé, situé en France

MUTUELLE DU MONDE COMBATTANT - 5, rue du Havre 75008 PARIS
www.mutuelle-combattant.com



Veuillez me transmettre un devis gratuit (sans engagement de ma part)

ANOCR

Nom :

Régime Général Régime Local

Prénoms :

Situation de famille :

Adresse :

Etes-vous pris en charge par la sécurité sociale :

100 % total 100 % partiel

C.P. : Ville :

Article L.115 oui / non oui / non



Fixe

Ressortissant ONAC oui / non oui / non

Mobile

Etes-vous titulaire d'une mutuelle ? oui / non oui / non

Email

A renvoyer sous enveloppe affranchie à l'adresse indiquée ci-dessus.